

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2019





# SOMMAIRE

- Editorial /4
- Quelques chiffres clés 2019 /6
- Les membres en 2019 /7

## FRANCE URBAINE EN ACTION

- Activité avec l'exécutif /10
- Activité avec le Parlement /11
- Cohésion sociale /14
- Culture /17
- Développement durable et transition énergétique /20
- Développement économique /28
- Education /31
- Enseignement supérieur et recherche /33
- Europe, partenariats et territoires /35
- Finances et fiscalité locale /39
- International /43
- Migrants et réfugiés /45
- Numérique et innovation /48
- Organisation institutionnelle /52
- Participation citoyenne /55
- Politique de la ville /57
- Relation avec les directeurs généraux des services /60

- Ressources humaines et modernisation de la Fonction publique territoriale /62
- Santé /65
- Sécurité /68
- Sport /72
- Stratégies alimentaires territoriales /76
- Tourisme /77
- Urbanisme, logement et mobilités /79
- Les temps forts de l'année
  - 3<sup>es</sup> Journées Nationales de France urbaine /84
  - 3<sup>e</sup> édition des Rencontres finances publiques /85
  - 19<sup>e</sup> édition de la Conférence des Villes /87
- Nos publications en 2019 /89

## LA VIE DU RÉSEAU FRANCE URBAINE

- La gouvernance de France urbaine /96
- Les commissions, les groupes de travail, les groupes projet et les réseaux en copilotage /98
- La communication et les relations avec la presse /100
- Une équipe au service de nos adhérents /104
- Nos partenaires en 2019 /105

---

# ÉDITORIAL

---

## LA « RÉPUBLIQUE DES TERRITOIRES » À PORTÉE DE MAIN



Ce rapport d'activités revient sur la quatrième année d'histoire de notre association France urbaine et procure une saveur particulière : il marque à la fois la fin d'un cycle, effectif après les élections municipales et intercommunales de mars prochain, et inaugure le début d'un nouveau.

4

Cette fin de cycle dont je fais mention n'est en rien un appel à la nostalgie mais bien l'occasion de nous féliciter du travail accompli ensemble, pour faire entendre la voix des territoires urbains et légitimer France urbaine dans le concert des associations d'élus et dans le débat national. En moins de cinq ans, France urbaine est devenue un acteur incontournable de la vie politique, du Gouvernement, du Parlement comme des collectivités territoriales.

Les succès politiques et les motifs de satisfaction sont nombreux depuis 2016, année de naissance de l'association : la création à notre demande d'une Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation à l'Assemblée nationale, la signature du Pacte Etat-métropoles mais aussi

du Pacte de Dijon et des Contrats de Cahors, dont le bilan à l'heure actuelle est un moindre mal. L'année 2019 n'a pas dérogé à la règle : plus de 150 réunions mobilisant plus de 1 000 élus, techniciens et intervenants se sont tenues durant l'année. C'est aussi une quinzaine de nouvelles publications, plusieurs dizaines d'amendements déposés, défendus et adoptés au Parlement et plus de 2000 articles de presse citant l'association et ses prises de position.

Au-delà des chiffres chaque année plus éloquents, c'est un contexte particulier qui a marqué l'année écoulée : alors que les élus urbains avaient alerté depuis plusieurs années de la tension sociale qui régnait dans le pays, le mouvement des « Gilets Jaunes » a permis de mettre en exergue la volonté des Français de débattre et participer de façon plus directe à la recherche de solutions à la fracture sociale et territoriale. France urbaine a pris part à ce moment historique en faisant des propositions pragmatiques, issues du terrain, répondant aux préoccupations et aux aspirations des citoyens et ce, sur l'ensemble des sujets sur lesquels elle est engagée.

Notons aussi les avancées réelles obtenues grâce à la mobilisation de tous. D'abord, sur le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) où France urbaine a joué un rôle de premier plan dans la réflexion collective menée sur la mobilité urbaine de demain et qui a consacré l'exigence citoyenne de se déplacer, de rompre les facteurs d'isolement et de proposer une alternative à l'autosolisme. Des avancées aussi dans le projet de loi « Transformation de la fonction publique », avec l'adoption de trois mesures phares que nous portons depuis plusieurs années (introduction de la rémunération au mérite collectif, amélioration de la procédure disciplinaire et encadrement des modalités d'exercice du droit de grève dans les collectivités locales), dans le projet de loi « Engagement et proximité » pour faciliter le travail des élus et des collectivités et dans le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire avec l'inscription dans la loi de la réduction de la production du plastique, dont France urbaine a été la première association d'élus à en émettre le souhait.

Les élections municipales et intercommunales de mars 2020, scrutins de la proximité par excellence, feront émerger de nouvelles idées, de nouveaux visages, d'autres plus connus, mais chaque jour davantage attachés aux valeurs de la République et de l'Alliance des territoires, au sein de la grande famille qu'est France urbaine. Les échéances à venir sont nombreuses pour les élus locaux et les territoires : le projet de loi « Décentralisation, différenciation et déconcentration » dit « 3D », porté par le Gouvernement, sera notamment une formidable opportunité

pour clarifier les compétences entre les collectivités locales et les EPCI . Les élus urbains ne demandent pas de nouvelles compétences ou un énième big bang territorial. Ils souhaitent une véritable autonomie d'action et de décision sur les compétences qu'ils assument déjà au quotidien !

La cohérence et la responsabilité nous sont chevillées au corps : nous prôtons l'action « du local au national », sans attendre les injonctions de l'Etat. Ce sont ces méthodes qui doivent nous inspirer et s'imposer à l'avenir dans un dialogue permanent et que nous défendrons encore et toujours, en proposant assidûment, même dans la critique ou l'opposition. C'est en cela que nous continuerons d'être crédible, que notre voix porte et portera dans le débat public, que notre engagement pour l'Alliance des territoires et la décentralisation sera chaque jour plus vivant que jamais pour une véritable « République des territoires ».

#### Jean-Luc Moudenc

Président de  
France urbaine,  
Maire de Toulouse,  
Président de  
Toulouse Métropole



QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2019

**103**

membres

**2 000**

communes représentées

**30**

millions d'habitants

**22**

métropoles

**13**

communautés  
urbaines

**13**

communautés  
d'agglomération

**50**

grandes villes

**5**

établissements publics  
territoriaux

**1**

président

**38**

membres au sein du Conseil  
d'administration

**14**

élus au sein  
du Bureau

**13**

commissions  
thématiques

**12**

groupes de travail

**10**

groupes projet

**5**

réseaux  
en copilotage

**+ de 150**

réunions organisées  
sur l'année

**+ de 1 000**

élus, techniciens et  
intervenants mobilisés

**18**

salariés





---

FRANCE  
URBAINE  
EN ACTION

---



# ACTIVITÉ AVEC L'EXÉCUTIF

France urbaine porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international.

Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation. En cela, elle est en contact permanent avec les membres du Gouvernement et leurs cabinets, aussi bien dans le cadre des événements de l'association, de rendez-vous ministériels ou de correspondance par courrier.

## ➤ L'ACTIVITÉ AVEC L'EXÉCUTIF EN QUELQUES CHIFFRES (2019)

**17** rendez-vous avec des membres du gouvernement

**1** rendez-vous avec le président de la République, Emmanuel Macron

**6** membres du gouvernement présents lors de nos événements

**32** courriers adressés aux membres du Gouvernement





# ACTIVITÉ AVEC LE PARLEMENT



## ► L'ACTIVITÉ AVEC LE PARLEMENT EN QUELQUES CHIFFRES (2019)

**43** auditions parlementaires

**6** textes de loi examinés

**+ de 10** parlementaires  
présents à chacun des événements  
de l'association

Si un certain nombre d'actions avaient déjà été conduites depuis 2017 (constitution d'un fichier recensant les députés et sénateurs, organisation d'auditions thématiques, invitation des parlementaires aux événements de France urbaine, identification de parlementaires référents selon les thématiques), l'année 2019 fut une année particulièrement riche en projets de loi aux enjeux déterminants pour les grandes villes et métropoles. Aussi, mobiliser, fidéliser, sensibiliser et transmettre les orientations de l'association ont constitué des objectifs clés des relations entre France urbaine et les parlementaires.

Sur chacun des textes de loi examinés, France urbaine s'est positionnée comme un interlocuteur incontournable et ce, alors que le non-cumul des mandats portait potentiellement en germe une rupture entre les élus locaux et « leurs » députés, entre le local et le national.

Le renforcement des actions de relations parlementaires a permis de répondre aux finalités suivantes :

- **Notoriété** : diffuser la « culture » France urbaine ;
- **Réputation et légitimité** : faire apparaître France urbaine comme le premier interlocuteur concernant les enjeux locaux urbains, au service de l'ensemble des territoires ;
- **Fidélisation** : parvenir à former un noyau dur de parlementaires et consolider nos relations avec eux afin de réfléchir ensemble aux enjeux des territoires de demain et de faire de ces parlementaires les porte-paroles de ces enjeux.

## PROJETS DE LOI MOBILISATEURS EN 2019

### LE PROJET DE LOI « POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

La loi « Pour une école de la confiance », promulguée le 28 juillet 2019, avait pour objectif principal d'abaisser l'âge de scolarisation obligatoire des enfants à 3 ans plutôt que 6. Elle visait aussi une meilleure formation des enseignants, un accompagnement des élèves en situation de handicap mieux organisé, la création des établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) intégrant des classes du primaire au lycée et une réorganisation de la formation jusqu'à 18 ans.

**Avancées obtenues /** L'abaissement de la scolarisation obligatoire oblige les collectivités à financer à même hauteur les écoles maternelles publiques et privées, et la loi réserve les compensations de l'Etat sur ces dépenses nouvelles aux communes qui n'auraient jamais financées les écoles maternelles privées mais écarte celles qui avaient conclu un accord local préalable à la loi avec ces écoles privées. Cette mesure tend en conséquence fortement les budgets éducation des communes, malgré les nombreuses promesses du Ministre à France urbaine de prendre en compte l'effort des collectivités.

### LE PROJET DE LOI « TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE »

C'est dans le cadre de ce texte - promulgué le 6 août 2019 - que les élus urbains ont notamment demandé une modernisation des outils de management au sein du statut (rémunération au mérite collectif, procédure disciplinaire, exercice du droit de grève).

**Avancées obtenues /** La loi Transformation de la Fonction publique apporte un plus indéniable au

management des collectivités. Grace à un travail de concertation riche et exigeant avec le Gouvernement, les parlementaires et la Coordination des employeurs territoriaux, les principales demandes de France urbaine (encadrement du droit de grève, rémunération au mérite collectif, simplification de la procédure disciplinaire) ont été satisfaites.

### LE PROJET DE LOI RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

Ce projet de loi dont la CMP conclusive s'est tenue le 11 décembre 2019 a mobilisé les élus de France urbaine afin que le texte ne détricote pas la dynamique intercommunale dont le pays a besoin face aux grandes transitions.

**Avancées obtenues /** Parmi les dispositions du texte, celles relatives aux pouvoirs de police du maire, aux compétences tourisme et urbanisme sont notables. Ce projet de loi aura, sur la forme, permis de créer les conditions du dialogue qui sera nécessaire dans le cadre du débat à venir sur la future loi 3D (attendue au second semestre 2020).

### LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a été promulguée le 24 décembre 2019. Ce vote s'inscrit dans un processus de concertation avec l'ensemble des associations d'élus auquel France urbaine a été pleinement associée. Cette loi a ainsi consacré l'importance d'un travail commun entre tous les acteurs territoriaux.

**Les avancées obtenues /** La mise en œuvre de cette loi a nécessité pas moins de 99 décrets, 54 ordonnances, 21 rapports souhaités lors des débats parlementaires. Pour autant, France urbaine travaille déjà depuis de nombreux mois sur un grand nombre

de sujets associés. C'est notamment le cas pour les Zones à Faible Emission (ZFE) et les modalités de leur contrôle automatisé, les conditions de circulation des Engins de Déplacement Personnels (vélos, trottinettes...), le partage des données, le travail avec les opérateurs de transport, la volonté de permettre, en lien avec les régions et les transporteurs, des TER/RER métropolitains et de rabattement, le soutien aux investissements indispensables ou encore le co-voiturage et l'autopartage.

### LE PROJET DE LOI DE FINANCES

Dans le contexte particulier de suppression de la taxe d'habitation, le PLF 2020 a, notamment, posé les jalons d'une future réforme fiscale.

**Les avancées obtenues /** Le PLF 2020 a notamment permis l'intégration des mesures suivantes :

- La mise en place d'une alternative au FNGIR afin de gérer les problématiques de sur/sous compensation induit par la nouvelle architecture de ressources venant en substitution de la taxe d'habitation ;
- L'abandon de l'intention gouvernementale de non revalorisation des bases TH en 2020 ;
- L'inscription de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation dans le PLF 2020, indispensable pour fonder l'impôt local sur des bases solides et révisées ;
- La mise en exergue des effets de bords de la réforme sur les nouveaux programmes de logements sociaux.

### LE PROJET DE LOI POUR LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce texte a fortement mobilisé France urbaine sur le second semestre 2019 et a été promulgué début 2020. Il permet, entre autre, l'introduction d'objectifs nationaux participant à la prévention et à la réduction de la production de déchets à l'horizon 2025, 2030 et 2040

- avancée essentielle pour France urbaine - permettant de donner plus d'ambition au texte afin d'en faire une grande loi d'orientation, conforme à la définition de l'économie circulaire. Consigne, achats publics, filières REP ont plus particulièrement occupé le débat public.

**Les avancées obtenues /** Le texte a, notamment, permis d'introduire les avancées suivantes :

- La décision du recours à la consigne pour la collecte des bouteilles de boisson en plastique en vue du recyclage, afin de satisfaire l'objectif européen de 77 % en 2025 et 90% en 2029, sera prise sur la base des données de l'année 2022 complète, afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des résultats en matière de performance de la généralisation de l'extension des consignes de tri ;
- Le renforcement du pouvoir des maires dans la lutte contre les dépôts sauvages ;
- La validation de la filière REP Bâtiment.





# COHÉSION SOCIALE

## ÉLU RÉFÉRENT

Océane Charret, vice-présidente de Dijon Métropole



Les territoires urbains assument une forte responsabilité en matière de cohésion sociale : que ce soit en matière de logement, de mobilité, d'éducation, de politique de la ville, de développement économique... ils contribuent au quotidien, par la mobilisation de l'ensemble de leurs compétences et l'animation d'un réseau de capacités et de forces vives (acteurs de l'insertion et de l'emploi, acteurs économiques, société civile...), à la construction d'un écosystème inclusif.

Cette réalité rencontre une actualité nationale marquée par le déploiement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, et qui trouve notamment à se décliner à travers la mise en place d'un « Service Public de l'Insertion, dans lequel les territoires urbains doivent pouvoir trouver toute leur place, et la consolidation d'un « Revenu Universel d'Activité ». Sur ces deux champs, France urbaine s'est mobilisée pour participer aux cycles

## LE GROUPE PROJET EN CHIFFRES

2 commissions tenues sur l'année

20 participants sur l'année

de concertation pilotés par la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté.

C'est pourquoi, à l'initiative de ses adhérents, France urbaine a également mis en œuvre, au cours de l'année 2019, un « Groupe projet Insertion et Emploi » destiné à définir les contours, pour les territoires urbains, d'une responsabilité « d'autorité organisatrice de l'insertion et de l'emploi », leur permettant d'assumer davantage encore leur responsabilité « d'ensembliser » des politiques d'insertion, sur leur territoire et en lien avec les territoires environnants (Alliance des territoires).

## LE DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Annoncée le 18 septembre 2018 par le président de la République, la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté se déploie autour de deux piliers :

- **La mise en place d'un « Revenu Universel d'Activité » (RUA)** : cette mesure vise à répondre au constat

partagé d'un système complexe, inéquitable et insuffisamment lisible : Revenu minimum d'insertion (RMI) puis revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA), allocation adulte handicapé (AAH)... Ces prestations concernent près de 7 millions de citoyens (15 millions si l'on y intègre les aides personnelles au logement et la prime d'activité). Le RUA vise ainsi à simplifier notre système de prestations sociales de solidarité pour renforcer sa cohérence, son accessibilité, son équité, sa lisibilité, et garantir un gain à la reprise d'emploi, pour encourager le retour à l'activité.

- **Le déploiement du « Service Public de l'Insertion » (SPI) :** ce deuxième axe vise à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'insertion pour déployer un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire, en vue d'une sortie durable de la précarité. Il interroge directement le rôle et la responsabilité des territoires urbains en matière d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi.

Sur le Revenu Universel d'Activité (RUA), France urbaine participe activement aux cycles de concertation du « Collège Territoires », engagés depuis le 3 juin par le Gouvernement. Sur le Service Public de l'Insertion, France urbaine participe activement aux cycles de concertation territoriale engagée le 24 septembre 2019 par le Gouvernement.

#### Les avancées obtenues /

- Sur le RUA : **financement de la diminution du taux de non-recours** : France urbaine s'est positionnée avec succès afin que la diminution attendue du taux de non-recours (qui entraînera une hausse mécanique des besoins de financement) fasse l'objet de la mobilisation de crédits supplémentaires de l'Etat, et ne soit pas financée au détriment d'autres priorités ou des territoires ;
- Sur le RUA : France urbaine rappelle régulièrement la nécessité de **préserver les grands équilibres financiers des différents acteurs**, notamment du logement social, qui pourraient être impactés par la réforme ;



→ Sur le SPI : France urbaine fait valoir le rôle majeur des grands territoires urbains dans le domaine de l'insertion (PLIE...), de l'emploi des jeunes (Maisons locales), et préconise des dispositifs adaptés aux territoires plutôt qu'en « silos ».

#### LE LANCEMENT D'UN GROUPE-PROJET « INSERTION/EMPLOI » AU SEIN DE FRANCE URBAINE

A l'initiative de Grenoble-Alpes Métropole, France urbaine a constitué un groupe -projet « Insertion et emploi » destiné à déterminer les leviers par lesquels les territoires urbains peuvent contribuer davantage encore à la lutte contre l'exclusion, à la restauration de la dignité et à l'insertion économique.

Ces travaux visent à définir les contours d'une notion « d'autorité organisatrice de l'insertion et de l'emploi »,

visant à reconnaître aux territoires urbains une pleine responsabilité en matière de lutte contre la précarité et de restauration du lien social, et de coordination des multiples intervenants sur ce champ. Les territoires urbains, par les compétences qu'ils mobilisent (développement économique, logement, mobilité, etc.) et leur niveau d'intégration, assument des responsabilités déjà importantes vis-à-vis de leurs populations.

Face aux situations d'extrême précarité, elles doivent pouvoir agir au plus près de leurs habitants, et apporter les réponses les plus réactives et adaptées. Ce qui ne

suppose pas de substituer aux acteurs intervenants en ce champ, mais de pouvoir définir une doctrine d'emploi partagée, permettant la mise en œuvre conjointe d'un schéma capacitaire au bénéfice des plus précaires, mais aussi de la collectivité.

L'ambition du groupe de travail : alimenter les déploiements en cours au niveau national, proposer des mesures concrètes en vue du projet de loi 3D « Différenciation, décentralisation, déconcentration », afin de faire confiance aux territoires et leur donner les moyens d'agir.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**28 mars 2019** : organisation d'un atelier « Lutte contre la pauvreté » lors des Journées Nationales de France urbaine à Toulouse.

Participation aux cycles de concertation initiés par le Gouvernement dans le cadre du déploiement de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.

**17 octobre 2019** : constitution d'un groupe-projet « Insertion et emploi » visant à définir les conditions d'exercice, pour les territoires urbains, d'une responsabilité d'autorité organisatrice de l'insertion et de l'emploi.





## CULTURE



## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Co-présidents :** **Olivier Bianchi**, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole et **David Lisnard**, maire de Cannes

## → LA COMMISSION EN CHIFFRES

**4** commissions tenues sur l'année

**117** participants sur l'année

La commission « Culture » de France urbaine rassemble les élus et les directeurs en charge de la culture des adhérents de France urbaine (eux-mêmes rassemblés au sein de l'association des directeurs de la culture des grandes villes et agglomérations (ADACGCAF)). Elle s'intéresse à l'impact que peut avoir sur leur mise en œuvre locale les politiques lancées par le ministère de la Culture.

Ses co-présidents participent aux réunions plénières du conseil des territoires pour la culture (CTC) qui rassemblent l'ensemble des associations d'élus et le Ministre plusieurs fois par an pour faire un point sur les politiques culturelles partagées entre état et collectivités.

### L'AUDITION DES INTERLOCUTEURS DE FRANCE URBAINE

La commission de France urbaine a successivement reçu la réunion des opéras de France, pour faire un point sur **le rôle des opéras et leur place au sein des politiques culturelles**, et les représentants de REDITEC, l'association des directeurs techniques du spectacle vivant, sur leur référentiel métier.

Plusieurs membres du ministère de la Culture, à commencer par le Ministre lui-même, Franck Riester, ont participé à la commission. Le secrétaire général et la cheffe du département des affaires territoriales se sont ainsi investis pour venir évoquer **la situation des politiques culturelles après la réforme territoriale et la nouvelle direction/délégation de l'action territoriale qui sera mise en place en 2020, le mouvement de déconcentration lancé par le Ministre et le budget 2020 du Ministère.**

Des travaux ont été conduits sur une ordonnance d'avril 2017 sur l'occupation de l'espace public.

### DES THÉMATIQUES QUI DÉPASSENT CELLES DE LA CULTURE

La commission s'est penchée sur le problème des **inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture** en recevant des représentants du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et en travaillant à une charte qui sera cosignée par le Ministre et les associations d'élus. Elle a aussi examiné les travaux de l'association des directeurs de la culture des grandes villes et agglomérations (ADACGVAF) sur la prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes dans les politiques culturelles.

Elle a parallèlement engagé une réflexion sur la **création du diplôme d'état de danse hip hop**, et a étudié l'**atlas régional de la culture** produit par le ministère de la Culture.

### LA PARTICIPATION AUX CONSEILS PORTEURS D'ENJEUX

France urbaine est membre du Conseil des Territoires pour la Culture (CTC, anciennement CCTDC), du Haut Conseil pour l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC), du Conseil National des Professions des Arts Visuels (CNPAV), où sont respectivement traités tous les thèmes culturels ayant un impact sur la manière dont les collectivités conduisent leurs politiques culturelles, une réflexion sur l'objectif 100 % EAC et où se préparent des avancées réelles pour le statut des artistes auteurs.



## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**3 avril 2019** : audition au Sénat sur les nouveaux territoires de la culture.

Audition à l'Assemblée nationale sur le rapprochement du statut des professeurs des écoles d'art territoriales de celui des professeurs des écoles nationales.

Audition à la Cour des Comptes sur le rapprochement du statut des professeurs des écoles d'art territoriales de celui des professeurs des écoles nationales.

**17 mai 2019** : confirmation du lancement de la capitale française de la culture, projet pour lequel France urbaine s'est grandement mobilisée.

**3 juillet 2019** : participation aux 1<sup>ères</sup> assises nationales de l'éducation artistique et culturelle (EAC) à Metz.

**26 novembre 2019** : participation au colloque sur les nouveaux financements de la culture organisé à Toulouse.

**18 décembre 2019** : officialisation de la labellisation de France urbaine « 2020 année de la BD » par le ministère de la Culture pour un projet de résidences de dessinateurs dans 10 villes en 2020.





# DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Co-présidents :** Dominique Gros, maire de Metz et  
Pascal Lachambre, président de la Communauté urbaine  
d'Arras



20

L'année 2019 a été marquée par la prééminence des questions liées au financement de la transition écologique, notamment en ce qui concerne la fiscalité écologique, tant son niveau que son emploi effectif au service de la transition écologique : le mouvement des Gilets Jaunes, initié fin 2018, s'est en effet poursuivi quasiment tout le long de l'année, avec à son origine la protestation contre l'augmentation du prix des carburants automobiles issue de la hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Un atelier des Journées Nationales de France urbaine qui se sont tenues à Toulouse les 28 et 29 mars 2019 a porté sur ces questions.

### → LA COMMISSION EN CHIFFRES

**3** commissions tenues sur l'année

**66** participants sur l'année

### → LE GROUPE DE TRAVAIL « EAU ET ASSAINISSEMENT » EN CHIFFRES

**4** réunions tenues sur l'année

**49** participants sur l'année

### → LE GROUPE PROJET « ÉCONOMIE CIRCULAIRE » EN CHIFFRES

**1** réunion tenue sur l'année

**10** participants



La première partie de l'année a été consacrée à la **poursuite des négociations sur le cadre concessif national de la distribution de gaz avec GRDF**, avant que celles-ci ne s'interrompent début mai, sans reprise avant la fin de l'année.

La seconde partie de l'année a été dominée par deux thèmes principaux :

- **l'économie circulaire**, à travers les travaux préparatoires, puis l'examen parlementaire du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ; les débats s'étant cristallisés autour de la pertinence de la mise en place d'une éventuelle consigne pour collecter en vue du recyclage les bouteilles pour boisson en plastique eu égard aux dispositifs de collecte existants en matière de déchets ménagers, et ce afin, de remplir les objectifs européens ;
- **la rénovation énergétique des bâtiments**, avec le lancement du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) et un certain nombre d'autres dispositions visant à amplifier le mouvement.

Une séquence de la Conférence des Villes du 18 septembre 2019 a été ainsi consacrée à ces deux thèmes.

## LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

France urbaine milite de longue date pour que les collectivités locales, et particulièrement celles qui sont en charge du pilotage local des politiques énergétiques, à savoir les intercommunalités et les régions, bénéficient d'un financement stable et pérenne leur permettant de mettre en œuvre l'ensemble des actions favorisant la transition énergétique et écologique. C'est ainsi qu'elle défend depuis plusieurs années, aux côtés des autres associations de collectivités, l'affectation d'une partie de la contribution climat énergie (CCE) aux intercommunalités et aux régions.

La crise des Gilets Jaunes a rendu cette question du financement de la transition écologique particulièrement cruciale : tout en continuant à soutenir la territorialisation d'une partie de la CCE (bien que la trajectoire d'augmentation de celle-ci ait été suspendue par le gouvernement en réponse aux Gilets Jaunes), France urbaine a souhaité contribuer aux réflexions sur ce sujet et, plus largement, celui de la fiscalité écologique en conviant plusieurs parlementaires et experts à participer à un atelier lors des Journées Nationales de France urbaine le 28 mars 2019. Cette séquence a notamment permis d'échanger sur les fondamentaux d'une fiscalité écologique vertueuse et efficace et d'examiner les pistes d'élargissement de l'assiette de la fiscalité écologique, ainsi que de revenir sur les propositions de France urbaine et des autres associations sur l'affectation d'une part de fiscalité écologique aux collectivités locales.

Ces réflexions se sont prolongées dans la seconde partie de l'année à travers un travail de collaboration avec l'ACE-Institut de l'Économie pour le Climat sur l'élaboration d'un outil permettant le « verdissement » des budgets des collectivités, à savoir une grille permettant d'analyser l'impact positif ou négatif sur le climat des différentes dépenses budgétaires.

## LA NÉGOCIATION DU CADRE CONCESSIF DISTRIBUTION DE GAZ AVEC GRDF ET SUIVI DU DÉPLOIEMENT DU MODÈLE CONCESSIF AVEC ENEDIS

S'agissant des négociations avec GRDF, ces dernières, entamées au début de l'été 2018, se sont poursuivies à un rythme soutenu jusqu'en avril 2019. Elles ont permis de bien avancer sur la gouvernance des investissements, avec un consensus global sur cette thématique et d'aborder en détail la question de la transition énergétique, en revanche de manière bien moins consensuelle, puisque la délégation de France urbaine estime que l'opérateur n'est pas allé assez loin sur ce plan. Une démarche a d'ailleurs été lancée auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire afin de renforcer les missions de GRDF et d'Enedis dans le domaine de la transition énergétique. Les négociations sont suspendues depuis le mois d'avril 2019, en raison du différend né à propos de l'accord de confidentialité que GRDF a voulu imposer à France urbaine. L'association a élaboré en septembre 2019 une feuille de route détaillant les principaux objectifs que souhaite atteindre l'association dans le cadre de cette négociation. La réponse de l'opérateur est attendue en début d'année 2020 afin de décider ou non de la reprise des négociations. Entre-temps, un accord est intervenu entre GRDF et la Ville de Paris.

En ce qui concerne Enedis, l'année 2019 a été consacrée, via notamment les réunions du comité de suivi quadripartite (EDF, France urbaine, FNCCR et Enedis), au suivi du déploiement du modèle de contrat national et aux difficultés soulevées par un certain nombre de territoires dans leur négociation avec Enedis. Elle a par ailleurs permis de finaliser plusieurs accords avec Enedis : l'arrêté « inventaire » destiné à sécuriser les informations demandées par les autorités concédantes sur la composition précise du patrimoine concédé à Enedis, l'arrêté relatif aux conférences de la loi NOME, l'accord national relatif aux investissements éligibles au terme « i » de la formule de calcul de la redevance

R2, la poursuite des réflexions du groupe de travail sur les données financières ou encore la finalisation, quasi achevée fin 2019, d'un rescrit fiscal commun sur les questions de TVA.

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Concernant la future loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (présentée en juillet en Conseil des ministres), France urbaine a porté le souhait de ses membres d'avoir un texte ambitieux, notamment sur la prévention et la réduction de la production de déchets, afin d'en faire une grande loi d'orientation, proposant que soient inclus :

- Un objectif stratégique national de réduction des déchets ménagers assimilés et des déchets d'activités économiques ;
- Un objectif national de réduction de la mise sur le marché français d'emballages en plastique à usage unique ;
- L'objectif porté par le gouvernement de 100 % des plastiques recyclés d'ici 2025.

France urbaine a pu constater avec satisfaction que son action, appuyée par ses membres, a porté ses fruits. Ces trois objectifs ont été repris dans le projet de loi (introduits par les sénateurs et confirmés par les députés), incorporés dans un nouveau Titre I<sup>er</sup> A



intitulé « Objectifs stratégiques de gestion et de prévention de la production de déchets ». France urbaine a salué par ailleurs la décision du gouvernement et des parlementaires d'aller encore plus loin avec l'objectif de l'interdiction des emballages plastiques à usage unique à l'horizon 2040. Toutefois, France urbaine aurait souhaité que soit également inscrite dans le futur texte de loi l'interdiction des plastiques non recyclables, afin d'assurer une cohérence avec l'objectif de 100% de plastiques recyclés d'ici 2025.

Pour ce qui sera de la mise en œuvre de la trajectoire pour 2040, un objectif de réduction, un objectif de réutilisation et de réemploi et un objectif de recyclage seront fixés par décret pour la période 2021-2025 (programmation quinquennale), puis pour chaque période consécutive de cinq ans. Par ailleurs, une stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique sera définie par voie réglementaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Celle-ci sera élaborée et révisée en concertation avec les filières industrielles concernées, les collectivités territoriales et les associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

France urbaine a également travaillé sur le sujet de la consigne (pour réemploi, réutilisation et recyclage) avec l'ensemble des autres associations de collectivités (prises de position communes par communiqué de presse), afin d'arriver à un dispositif acceptable allant dans le sens du consensus entre les élus représentant les associations de collectivités et Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, tel qu'acté le 25 novembre, mais également des déclarations du président de la République et du Premier ministre devant le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités. Les dispositions sur la consigne de la loi anti-gaspillage et économie circulaire seront précisées par un décret du Conseil d'Etat, France urbaine y sera attentive. En effet, un groupe de contact avec les associations de collectivités a été mis en place pour dialoguer avec l'Etat et suivre les

travaux sur les performances de collecte du service public de gestion des déchets, notamment dans le cadre de la généralisation de l'extension des consignes de tri.

## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La rénovation énergétique des bâtiments a connu une actualité particulièrement forte à partir de l'été 2019, avec le lancement du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) et la réforme du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Ces annonces sont intervenues dans un contexte de forte inquiétude quant à la pérennité des financements de l'Ademe en direction des structures locales d'accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique (plateformes territoriales de rénovation énergétique, points info énergie...), ce qui constitue un mauvais signal alors même que l'on accumule du retard par rapport à l'objectif affiché de rénovation de 500 000 logements par an. Les différentes annonces du gouvernement ont posé un problème de lisibilité de la politique conduite en la matière.

Ainsi, la dernière partie de l'année a été consacrée, pour France urbaine, à l'affirmation de principes forts, notamment en matière de gouvernance du dispositif et de financement.

C'est ainsi qu'une séquence de la table ronde consacrée à la transition écologique lors de la Conférence des Villes du 18 septembre a permis d'exprimer, en présence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, les souhaits de France urbaine, à savoir disposer des « clés du camion » (être libre d'organiser ce service d'aide à la rénovation énergétique et d'en fixer, le cas échéant, le périmètre), les mains libres pour le piloter (qu'on ne dise pas aux territoires ce qu'ils doivent faire), et le carburant pour le faire avancer (avoir les financements nécessaires).



France urbaine s'est aussi attachée à faire remonter les nombreux questionnements émanant des territoires sur la mise en œuvre effective de la contractualisation du programme SARE.

Les cabinets de Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement et d'Emmanuelle Wargon, accompagnés de représentants de la Coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments, l'ADEME, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), ont ainsi été reçus par les élus membres de la commission « DDTE » de France urbaine le 23 octobre 2019.

Cet échange a été complété par un rendez-vous avec le cabinet d'Emmanuelle Wargon, le 16 décembre. Des éléments de réponse ont été apportés aux principaux points d'inquiétude soulevés : la prise en compte des financements du programme SARE dans la contractualisation dite « Cahors » (plafonnement à +1,2 % de la progression des dépenses de fonctionnement), la question de la pérennité des structures existantes ou encore la nécessaire souplesse à introduire dans cette nouvelle logique de financement à l'acte (via des crédits provenant des certificats d'économie d'énergie). France urbaine sera membre du comité de pilotage technique du programme SARE, chargé d'examiner et de résoudre les difficultés posées par son déploiement dans les territoires.

#### LES PRINCIPALES THÉMATIQUES TRAITÉES EN 2019 AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL « EAU ET ASSAINISSEMENT »

- **Le suivi et la contribution à la deuxième phase des Assises de l'eau.** Le groupe de travail a ainsi reçu Jean Launay, président du Comité national de l'eau, chargé dans le cadre de cette seconde phase des Assises d'une réflexion transversale sur les thèmes de la gouvernance et du financement de la politique de l'eau. Une contribution de France urbaine a également été rédigée sur les thèmes de la gouvernance et du financement des politiques de l'eau.
- **Les démarches en matière de choix du mode de gestion des services d'eau et d'assainissement** (présentation de la démarche de Toulouse métropole le 21 juin et contributions au colloque du SEDIF du 22 novembre)
- **Les stratégies d'alimentation en eau potable**
- **La déconnexion entre les bâtis et les réseaux**
- **Le partenariat avec le SEDIF** lors du colloque organisé le 22 novembre sur le thème des démarches développées par les territoires en matière de choix du mode de gestion, qui s'est notamment traduit par l'ouverture du colloque par René Darbois, adjoint au maire de Metz, qui représentait France urbaine.

#### LES PRINCIPALES THÉMATIQUES TRAITÉES EN 2019 AU SEIN DU GROUPE PROJET « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Suite à la présentation du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en Conseil des ministres le 10 juillet 2019, France urbaine a mis en place un groupe projet afin de préparer son positionnement lors de l'examen parlementaire du texte (procédure accélérée).

Ce groupe projet est composé d'élus et de techniciens des collectivités membres de France urbaine. Il est co-piloté par la Communauté urbaine de Dunkerque, qui est à

l'origine du travail avec l'Ademe sur le référentiel économie circulaire à destination des collectivités territoriales.

Les principaux travaux du groupe projet :

- Les membres du groupe projet (qui s'est étoffé au fil des mois) ont contribué à la **préparation d'amendements portés par France urbaine lors de l'examen parlementaire**. Du fait du calendrier très serré, après la première réunion et la détermination des priorités de travail, les échanges se sont faits à distance par e-mails, téléphone et via le réseau social professionnel de l'espace en ligne pour les adhérents de France urbaine ;
- Différents sujets ont été soutenus dans le cadre de ces travaux : la **prévention et la réduction de la production de déchets, l'incitation au vrac, l'amélioration de la performance de collecte** avec une véritable prise en charge de la problématique du hors foyer, la **commande publique** en tant que levier de l'économie circulaire, l'importance de **soutenir la filière du réemploi et des acteurs de l'économie sociale et solidaire** impliqués, le **pouvoir de police** (problématique des dépôts sauvages - Loi Engagement et Proximité), **les dépôts sauvages, la mise en place d'une filière REP pour le secteur du bâtiment...**
- Les membres du groupe projet ont également participé à la **contribution de France urbaine dans le cadre de la préparation du rapport de Jacques Vernier sur la consigne des emballages de boissons** (novembre 2019).

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

### 13 mars 2019 : réunion de la Commission « Développement durable et transition énergétique ».

Participation à la commission DDTE de Virginie Schwarz, Directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique et solidaire, échange avec les élus membres sur les thèmes de la PPE, du projet de loi Energie-climat et de l'implication plus forte des opérateurs de distribution d'énergie dans la transition énergétique.

### 20 mars 2019 : rencontre d'une délégation de France urbaine avec François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire.

### 19 juin 2019 : réunion de la Commission

« Développement durable et transition énergétique ». Participation à la commission DDTE de David Buhe de la direction des Affaires européennes et internationales du ministère de la transition écologique et solidaire, présentation de la « Charte de Metz pour la biodiversité » adoptée lors du G7 Environnement. Participation de Laurent Droin, directeur du Centre d'information et de documentation sur le bruit et de Frédéric Leray, adjoint à la cheffe de la Mission Bruit et Agents Physiques de la DGPR au ministère de la Transition écologique et solidaire sur le traitement de la question du bruit dans les politiques publiques locales (notamment du lien entre bruit et PCAET).

### 19 juin 2019 : rencontre de France urbaine avec Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.

**23 octobre 2019 : réunion de la Commission « Développement durable et transition énergétique ».** Participation à la commission DDTE d'Emmanuel Constantin, Conseiller en charge du suivi de l'exécution des réformes au cabinet d'Emmanuelle Wargon, de Thomas Welsch, Conseiller aménagement, construction, urbanisme et transition énergétique au cabinet de Julien Denormandie, de Anne-Lise Deloron Rocard, chargée de la Coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments, Yannick Pache, chef du bureau des évaluations économiques, de la réhabilitation et de l'Outre-Mer (DHUP/MCT), Sophie Papin Jan, chargée de mission rénovation énergétique des bâtiments (DGEC/MTES), Jacques-Olivier Budin, Service Animation Territoriale de l'ADEME.

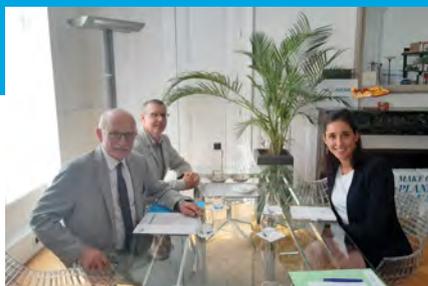
**18 novembre 2019 : participation de France urbaine au point d'étape sur la politique publique de rénovation énergétique** à l'invitation de Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, et d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.

**Retrouvez aussi les dates spécifiques au projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire :**

**23 juillet 2019 : audition de France urbaine par la rapporteure au Sénat, Marta de Cidrac.**

**4 septembre 2019 : audition de France urbaine par Jacques Vernier, président du Comité de pilotage sur la consigne pour la préparation d'un rapport.**

**6 septembre 2019 : rencontre de France urbaine avec la secrétaire d'Etat Brune Poirson.**



- **10 septembre 2019** : réunion d'installation du groupe projet de France urbaine sur l'économie circulaire.
- **16 septembre** : participation de France urbaine à la 2<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage sur la consigne (présentation du pré-rapport de Jacques Vernier).
- **18 septembre 2019** : intervention de la secrétaire d'Etat Brune Poirson à la 19<sup>e</sup> Conférence des Villes.
- **14 octobre 2019** : participation de France urbaine à la 3<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage sur la consigne.
- **6 novembre 2019** : audition de France urbaine dans le format d'une table-ronde avec d'autres associations de collectivités locales par les rapporteuses de l'Assemblée nationale, Véronique Riotton et Stéphanie Kerbarh.
- **12 novembre 2019** : première rencontre sur la consigne des élus représentant les associations de collectivités avec Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune Poison secrétaire d'Etat auprès de la ministre, et Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales.
- **15 novembre 2019** : participation de France urbaine aux trois groupes de travail concernant les mesures du projet de rapport de Jacques Vernier.
- **25 novembre 2019** : seconde rencontre sur la consigne des élus représentant les associations de collectivités avec Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Brune Poison, secrétaire d'Etat auprès de la ministre.





# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Président** : David Kimelfeld, président de la Métropole du Grand Lyon puis Christian Tordo, vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur

### ▶ LA COMMISSION EN CHIFFRES

**3** commissions tenues sur l'année

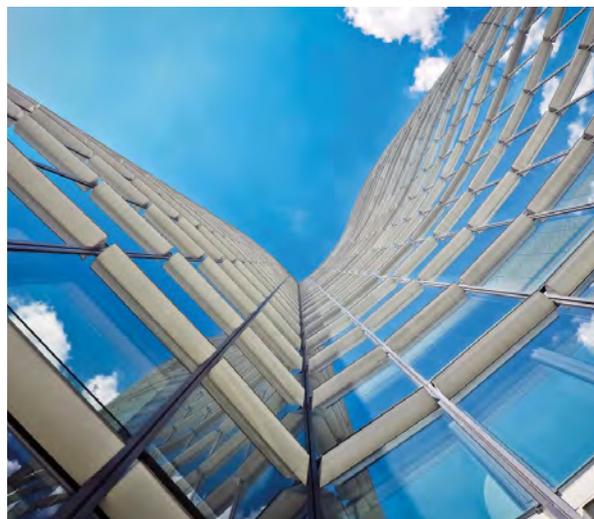
**66** participants sur l'année

### ▶ LE GROUPE "COMMERCE"

**3** réunions tenues sur l'année

**240** participants sur l'année

En 2019, la commission « Développement économique » a principalement travaillé sur la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, ainsi que sur la mise en œuvre de la loi NOTRe en matière de relations entre grandes agglomérations et régions. Les chambres de commerce et d'industrie métropolitaines, impactées dans leurs moyens et leurs compétences par la loi PACTE ont ainsi sollicité France urbaine. La commission « Développement économique » de France urbaine a également été à la rencontre de ses interlocuteurs en matière de soutien à l'innovation et en premier lieu les régions. Enfin, France urbaine a participé à un cycle de travail sur les politiques du commerce avec ses partenaires du pôle Joubert.



### LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À L'INNOVATION

Les membres de la commission ont exprimé leur désarroi face à la schizophrénie de l'Etat qui favorise la création des métropoles, mais leur retire l'association aux outils qui les concernent. Cette réalité s'applique aussi bien pour les dispositifs de BPI France que pour les pôles de compétitivité, dont l'animation va être décentralisée par le ministre de l'Economie vers les régions sans concertation.

### LES OBSERVATOIRES TERRITORIAUX DU COMMERCE

En 2019, l'AdCF, la Fédération des SCoT, la FNAU et France urbaine se sont associées sur les enjeux du commerce pour accompagner les territoires et plus spécifiquement l'ensemble de leurs adhérents dans leur montée en compétence, dans le développement de leur stratégie, dans la mise en place d'outils opérationnels et de gouvernance. Cette démarche a vocation à organiser en plusieurs temps: le partage des enjeux, le développement d'outils, le partage d'initiative, la sensibilisation des équipes d'élus et le portage de proposition pour accompagner les développements territoriaux et anticiper les mutations de demain.

Ce travail d'accompagnement et de mise en réseau des territoires s'est articulé autour de 3 événements de réflexion :

- Le séminaire « Les politiques territoriales du Commerce après la loi ELAN » le 3 avril 2019 (90 participants) ;
- Le séminaire « Politiques d'aménagement et Commerce » le 11 juillet 2019 (80 participants) ;
- Le séminaire « L'observation territoriale du Commerce » le 4 octobre 2019 (70 participants).

Le travail sur l'observation territoriale du commerce a fait également l'objet en amont de 3 ateliers rassem-



blant les experts de 15 territoires volontaires avec pour objectif de définir des outils d'observation partagés afin de permettre l'animation d'un réseau national sur cette thématique.

### LES COOPÉRATIONS AVEC LES RÉGIONS

L'enjeu de la coopération en matière de compétence développement économique entre régions et métropoles est primordial. En effet, l'écosystème se trouve dans les métropoles et si les régions en prennent le contrôle, c'est bien la métropole qui fait l'essentiel du travail. France urbaine a pris l'attache du gouvernement autant que celle de Régions de France afin de trouver un compromis opératoire dans les relations au niveau local.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**20 mars 2019** : rencontre avec Marie Adeline-Peix, directrice exécutive en charge des partenariats régionaux au sein de BPI France.

**20 mars 2019** : rencontre avec Marc Charlet, directeur du pôle MOVEO et président de la commission France de l'association française des pôles de compétitivité.

**17 septembre 2019** : rencontre avec Annabel André-Laurent, présidente de la commission « Développement économique, tourisme, économie sociale et solidaire » de Régions de France.

**14 novembre 2019** : participation à la plénière du Conseil National de l'Industrie (CNI), qui s'est tenue à Marseille. Le Premier ministre, entouré des ministres de l'économie et de l'industrie, ainsi que des transports, était venu commenter la concertation engagée sur le Pacte productif, en présence de nombreuses personnalités de l'industrie française.

**4 décembre 2019** : rencontre avec les représentants de l'association des CCI métropolitaines (ACCIM).





# ÉDUCATION



31

## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Co-présidents :** **Yvon Robert**, maire de Rouen et président de la Métropole Rouen Normandie et **Emmanuelle Cuny**, adjointe au maire de Bordeaux

### ▶ LA COMMISSION EN CHIFFRES

**5** réunions tenues sur l'année

**150** participants sur l'année

La commission « Éducation » de France urbaine a été confrontée à un projet de loi majeur en 2019, avec la loi « pour une école de la confiance », promulguée le 28 juillet 2019, dont l'objectif principal était d'abaisser l'âge de scolarisation obligatoire des enfants à 3 ans plutôt que 6. Elle visait aussi une meilleure formation des enseignants, un accompagnement des élèves en situation de handicap mieux organisé, la création des établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) intégrant des classes du primaire au lycée et une réorganisation de la formation jusqu'à 18 ans.

L'abaissement de la scolarisation obligatoire oblige les collectivités à financer à même hauteur les écoles maternelles publiques et privées, et la loi réserve les compensations de l'Etat sur ces dépenses nouvelles aux communes qui n'auraient jamais financées les écoles maternelles privées mais écarte celles qui avaient conclu un accord local préalable à la loi avec ces écoles privées. Cette mesure tend en conséquence fortement

les budgets éducation des communes, malgré les nombreuses promesses du Ministre à France urbaine de prendre en compte l'effort des collectivités.

### LES CITÉS ÉDUCATIVES

La commission éducation a reçu Vincent Léna, coordinateur national du programme « cités éducatives », à deux reprises. Il a ainsi pu être question de la mise en place du dispositif avant son lancement officiel, puis, dans un second temps, d'échanges sur les premiers éléments qui en sont ressortis.



32

### LE BÂTI SCOLAIRE

France urbaine faisait partie du comité de pilotage de réflexion sur l'offre de la Banque des Territoires en matière de bâti scolaire, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Les résultats de l'étude menée par un consultant pour le compte de la Banque des Territoires ont été présentés à la commission qui a pu en commenter les conclusions.



### L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La commission a reçu le 5 juin 2019 Ariane Azéma, inspectrice générale de l'éducation nationale en charge de la mission « éducation prioritaire » au ministère de l'Éducation nationale, sur le rapport qu'elle a coécrit avec Pierre Mathiot. Le rapport fait le constat d'un faible impact des dispositifs de l'éducation prioritaire sur les résultats scolaires des élèves, sans toutefois distinguer les causes de ce faible impact, entre insuffisance des dispositifs considérés, effets éventuellement stigmatisant du label ou évolutions négatives de contexte. Conséquence de ses discussions avec les associations d'élus, la mission avait invité le gouvernement à renouveler la doctrine de l'éducation nationale en matière d'organisation du service public d'éducation, dans le sens d'une politique mieux co-construite avec les collectivités.

### LES DIRECTEURS D'ÉCOLE

Thématique récurrente dans les débats au sein de la commission éducation, la relation qu'entretiennent les maires et les directeurs d'école est revenue au cœur des débats une nouvelle fois avec les travaux de réflexion engagés par le ministère de l'Éducation nationale suite au suicide d'une directrice à Montreuil. Cette thématique devrait être prioritaire en 2020.



# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

## ÉLU RÉFÉRENT

**Présidente :** Catherine Vautrin, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et Alain Claeys, maire de Poitiers et président de la communauté urbaine du Grand Poitiers

L'action de France urbaine en matière d'enseignement supérieur et de recherche se déroule au sein du collectif ESR, qui rassemble les 5 associations de collectivités locales les plus concernées par l'enseignement supérieur et la recherche (AdCF, AVUF, France urbaine, FNAU et Villes de France), en partenariat étroit avec la conférence des présidents d'université (CPU) et avec le soutien de la Banque des Territoires. Le réseau des collectivités ESR intervient ainsi sur des champs aussi divers que l'immobilier universitaire et l'insertion urbaine des campus, la valorisation de la recherche et l'innovation, les services de vie étudiante, ou l'attractivité universitaire internationale.

## LE RAPPORT « QUEL RÔLE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE ? »

Le rapport a permis de présenter, pour la première fois, le poids de l'enseignement supérieur dans les villes et les intercommunalités d'« Action cœur de ville ». Il a aussi présenté, sur la base de cas réels, de nombreuses manières d'intégrer l'ESR dans les projets des contrats Action cœur de ville. Le rapport a été présenté le 2 juillet au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dans le cadre de la constitution d'un groupe de travail du CGET et de la Caisse des dépôts sur les enjeux de l'ESR dans les villes d'action « cœur de ville ».

## → LA COMMISSION EN CHIFFRES

**4** réunions tenues sur l'année

**450** participants sur l'année



### LE SÉMINAIRE « IMPACT ÉCONOMIQUE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE »

Partant du constat que les régions, les agglomérations, parfois les départements sont des autorités publiques qui font le choix d'investir des sommes souvent conséquentes dans la politique publique de l'enseignement supérieur, pourtant compétence d'Etat, le réseau des collectivités ESR a cherché à comprendre la manière dont ces autorités publiques peuvent être sûres que leurs investissements sont fondés, lors d'un séminaire tenu à Roanne les 6 et 7 juin 2019.

### LE PARTAGE OU LE TRANSFERT D'EXPERTISES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE MOBILITÉ

Cette démarche s'est engagée par un recensement de territoires « exemplaires » ou ayant mené des actions significatives de collaboration Collectivité - établissement d'ESR en matière de transition énergétique ou de mobilité : projets communs, projets d'une entité s'appuyant sur les ressources de l'autre, ou projet unilatéral transposable à des établissements d'ESR. Les fiches de synthèse des initiatives recensées ont été présentées à l'occasion d'un séminaire le 31 janvier 2019 à l'attention des élus, responsables et techniciens des Villes, Communautés et Etablissements d'ESR en charge des questions énergie, climat, mobilités et aménagement.



## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Faisant suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2018 à destination des collectivités territoriales, des universités et établissements d'enseignement supérieur, des Crous pour connaître les territoires intéressés par la mise en place d'observatoires territoriaux du logement des étudiants, deux comités de labellisations se sont réunis :

- **Le 30 janvier 2019** : pour examiner 7 candidatures.
- **Le 8 avril 2019** : pour examiner 15 candidatures.

Ces 2 premières vagues de labellisation ont permis de mettre en place 19 observatoires territoriaux.



# EUROPE, PARTENARIATS ET TERRITOIRES

## ÉLU RÉFÉRENT

**Présidente :** **Frédérique Bonnard Le Floc'h**, vice-présidente de Brest Métropole en charge des politiques européennes et des politiques contractuelles



## ➔ LE GROUPE DE TRAVAIL EN CHIFFRES

**4** réunions tenues sur l'année

**110** participants sur l'année

Le groupe de travail « Partenariats et territoires », co-animé techniquement par Nantes Métropole, la Métropole européenne de Lille, Bordeaux Métropole et Brest Métropole, associe les membres volontaires de France urbaine auxquels il offre un espace de dialogue, d'échanges d'expérience et d'accès mutualisé à une information européenne sur les possibilités de financement et à une information nationale sur les dispositifs contractuels, mobilisable par chacun dans son dialogue régional et pour son territoire.

Il a vocation à traiter de l'ensemble des dispositifs contractuels - aux échelons régionaux, nationaux et européens - afin de définir les modalités d'une coordination optimale des sources de financement au service du projet de territoire, et donc des habitants.

Au-delà des éléments d'information et de benchmark qu'offre le groupe à ses membres, il alimente les prises de position de France urbaine en matière contrac-

tuelle et de renforcement de l'Alliance des territoires : enjeu de la coopération entre territoires urbains, départements, régions, Etat et Europe ; modalités de construction d'un projet partagé avec les territoires environnants.

### LA POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE

Dans un contexte politique européen difficile marqué par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la politique européenne de cohésion reste l'un des principaux piliers visibles d'action de l'Union européenne. Avec une enveloppe de 16 milliards d'euros allouée à la France, dont un milliard exclusivement dédié aux territoires urbains, sur la période 2014-2020, les fonds européens structurels et d'investissements (FESI) apporte un soutien essentiel aux politiques publiques locales.

Dans le prolongement des propositions de règlements présentées en mai 2018 par la Commission européenne pour la période 2021-2027, France urbaine et l'Assemblée des communautés de France ont poursuivi tout au long de l'année 2019 leur mobilisation pour réunir les conditions d'une programmation 2021-2027 efficace et ambitieuse notamment en assurant une meilleure coordination entre Etat, régions et territoires urbains.

Les négociations sur le devenir de la politique européenne de cohésion pour la période 2021-2027, dont les règlements ont été publiés au printemps 2018, ont fortement mobilisé France urbaine, tant à travers le groupe de travail « Partenariat et Territoires » qu'au sein du pôle Joubert.

#### Les avancées obtenues /

→ La rédaction d'une **contribution commune France urbaine-AdCF** intitulée « Fonds européens : Pour un nouveau Pacte de Gouvernance Etat-Régions-Intercommunalités » en mai 2019.

### LA CONTRACTUALISATION TERRITORIALE : « DU PROJET PARTAGÉ AU CONTRAT QUI ENGAGE »

Depuis sa création, France urbaine défend le principe d'une contractualisation renouvelée, construite à partir des territoires pour garantir la convergence des financements autour d'un projet de territoire partagé, transcendant les limites administratives. L'enjeu : s'émanciper d'une logique de contractualisation descendante (appels à projets) et « en silos » (multiplication des plans catégoriels au détriment d'une prise en compte du système territorial global).

A cette réalité, elle oppose la nécessité de la mise en cohérence des projets de l'ensemble des acteurs et de leur financement au moyen d'un contrat d'engagement collectivement construit.

Au cours de l'année 2019, France urbaine a continué à porter ce discours auprès de ses partenaires et du Gouvernement, et plus spécifiquement du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu au 1er janvier 2020 l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

#### Les avancées obtenues /

→ La réalisation, par le Gouvernement, d'une « **Charte interministérielle de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales** », qui reprend des principes défendus de longue date par notre association : le projet de territoire au cœur de toute contractualisation, approche transversale et interministérielle concrétisée dans des volets thématiques, un contrat modulaire et adaptatif, des sources de financements coordonnés, un volet de coopération interterritoriale intégré aux contrats ;

→ La convergence nécessaire entre les Contrats de plan Etat-Région (CPER) et la programmation européenne a été entendue par le Gouvernement, qui souhaite articuler davantage les deux calendriers.

## L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

Depuis sa création, France urbaine se mobilise pour une « Alliance des territoires » en actes, permettant de transcender les clivages urbain-rural artificiellement entretenus grâce à la mobilisation de l'ensemble des territoires autour d'un projet partagé.

Cette mobilisation s'était notamment traduite par la création des pôles métropolitains (2010), la signature du Pacte Etat-métropoles (2016), qui comportait un volet « Alliance des territoires » généralisant les contrats de coopération entre métropoles et territoires voisins, et la signature des contrats de réciprocité. L'année 2019 a permis de poursuivre dans ce sillon.

### Les avancées obtenues /

- L'organisation des **Journées de travail des pôles métropolitain** les 26 et 27 septembre 2019 à Lyon. Organisé en partenariat avec le pôle métropolitain de Lyon, cet événement a permis aux directeurs de pôles métropolitains de faire un point d'étape sur l'évolution des pôles métropolitains, d'échanger sur leurs priorités partagées et de relancer la dynamique collective du réseau des pôles métropolitains en vue de l'année 2020 ;
- **La réalisation avec le CGET d'une « Etude sur les coopérations interterritoriales entre métropoles et les territoires environnants »**. Cette étude, co-pilotée avec le CGET et l'AdCF, constituait l'un des engagements du Pacte Etat-métropoles. Elle a notamment permis d'identifier plus de 170 coopérations entre les métropoles françaises et leurs territoires partenaires, et de réaliser 10 monographies territoriales ;
- **La création d'une « Fabrique prospective des coopérations interterritoriales »**. Dans la dynamique de cette étude, une « fabrique » a permis à 4 métropoles (Brest Métropole, Nantes Métropole, Rouen Métropole, Toulouse Métropole) de conduire une démarche interactive et prospective sur le renforcement de leurs coopérations avec les territoires voisins, et permettant également de dégager des pistes de réflexion pour l'avenir.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**22 février 2019 : séminaire d'information France urbaine AdCF « Réussir la fin de la programmation actuelle et préparer 2021-2027 »**, avec la participation de représentants de la Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de Régions de France.

**22 février 2019 : présentation du Grand Plan d'Investissement** (objectifs, modalités, financement) par Nicolas Desforges, préfet, directeur du pôle territorial (SGPI) et Céline Lains, directrice du programme Urbanisme et cohésion sociale (SGPI).

**30 avril 2019 : Journée de travail « politique de cohésion »**, avec l'intervention de Philippe Cichowlaz, Responsable de la mission Europe au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et l'élaboration de la contribution Europe « Pour un nouveau pacte de gouvernance Etat Régions Intercommunalités ».

**15 mai 2019 : séminaire d'information France urbaine AdCF « Les financements européens pour la recherche et l'innovation. Quelles opportunités pour les collectivités territoriales françaises ? »**.



**20 juin 2019 : présentation des modalités et du calendrier de la prochaine programmation CPER**, par Nicolas Delaunay, chef du pôle interface et contrats territoriaux au CGET.

**20 juin 2019 : présentation de l'enquête sur la décentralisation de la gestion des fonds européens** par Dominique Antoine, Conseiller maître à la Cour des comptes.

**Juin 2019 : Rencontre avec la Représentation de la Commission européenne en France.**  
Echanges autour des propositions de France urbaine.

**Juillet 2019 : participation à la mission d'information du Sénat sur la sous-utilisation chronique des fonds européens structurels et d'investissement.**

**1<sup>er</sup> octobre 2019 : intervention sur la nouvelle mandature de la Commission européenne 2019-2024**, état des lieux et perspectives, par Adina Revol, Conseillère économique à la Représentation en France de la Commission européenne.

**Juin 2019 : rencontre avec Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales** : échanges autour des propositions de France urbaine sur l'avenir de la politique de cohésion.



# FINANCES ET FISCALITÉ LOCALE

## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Co-présidents** : **Olivier Carré**, maire d'Orléans et président d'Orléans Métropole et **François Rebsamen**, maire de Dijon et président de Dijon Métropole

**Vice-président** : **Denis Badré**, conseiller métropolitain délégué de la Métropole du Grand Paris



La commission « Finances » et le groupe de travail dédié assurent un partage d'informations et de pratiques entre l'ensemble des collectivités locales qui y sont représentées. Outre qu'elle soit un lieu d'échanges et de débats portant sur les grandes évolutions en matière de finances locales, la commission a pour principal objectif de définir les orientations de l'association sur l'ensemble des projets de réformes ayant des impacts pour les budgets locaux.

## → LA COMMISSION EN CHIFFRES

**4** commissions tenues sur l'année

**231** participants sur l'année

## → LE GROUPE DE TRAVAIL EN CHIFFRES

**4** réunions tenues sur l'année

**219** participants sur l'année

## → ET AUSSI...

**2** réunions du Groupe projet relatif au compte financier unique (CFU)

**3** réunions thématiques portant sur la contractualisation, la taxe de séjour et l'agence fiscale

L'année 2019 ayant principalement été marquée par la préparation et l'engagement de l'acte II de la réforme fiscale (suppression de la taxe d'habitation) ainsi que par le suivi du dispositif de contractualisation financière, la commission et le groupe de travail ont examiné, analysé et formulé des propositions notamment pour amender le projet de loi de finances pour 2020 et pour préparer le futur projet de loi de programmation des finances publiques qui est annoncé pour avril 2020.

De plus, des réunions ont été dédiées à des sujets d'actualité et de préoccupations des gestionnaires locaux :

- Les évolutions en matière de taxe de séjour
- Le développement du concept « d'agence fiscale »
- La mise en œuvre opérationnelle des retraitements dans le cadre de la contractualisation financière

Un groupe projet a également été mis en place pour suivre les travaux sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) et le recours à l'instruction budgétaire et comptable M57.



## LA RÉFORME FISCALE

France urbaine a tout d'abord défendu les attentes des territoires urbains auprès des acteurs publics (cabinets ministériels, administrations centrales, députés, sénateurs, etc.) à savoir, le fait de privilégier le remplacement d'un impôt territorialisé par un ou plusieurs impôts territorialisés ; de rendre possible des réponses distinctes pour des territoires différents et ainsi assurer une cohérence entre compétences et recettes et insister sur la nécessité qu'une large partie des électeurs locaux devront demeurer contribuables locaux.

Ce travail s'est poursuivi dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances en proposant de nombreux amendements auprès des parlementaires et en participant à différentes auditions.

### Les avancées obtenues /

- La mise en place d'une alternative au FNGIR afin de gérer les problématiques de sur/sous compensation induit par la nouvelle architecture de ressources venant en substitution de la taxe d'habitation ;
- L'abandon de l'intention gouvernementale de non revalorisation des bases TH en 2020 ;
- L'inscription de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation dans le PLF 2020, indispensable pour fonder l'impôt local sur des bases solides et révisées ;
- La mise en exergue des effets de bords de la réforme sur les nouveaux programmes de logements sociaux.

## LA CONTRACTUALISATION FINANCIÈRE

France urbaine a participé activement à l'élaboration du guide permettant de préciser les contours des retraitements des dépenses lors des rendez-vous annuels courant avril 2019 entre les collectivités et les préfetures. C'est dans ce cadre que l'association a co-organisé avec l'AdCF la 4<sup>e</sup> réunion thématique dédiée à la contractualisation afin que les membres échangent directement

avec les administrations concernées pour faire évoluer ce guide au regard de la réalité financière des collectivités locales. France urbaine a également mis en place un groupe de travail avec l'AFIGESE pour apporter un éclairage plus technique sur la mise en œuvre de ces retraitements et formuler des propositions visant à adapter le dispositif de la contractualisation.

**Les avancées obtenues /** Le « guide pratique des modalités financières et comptables de retraitements des dépenses réelles de fonctionnement » acte ainsi les avancées suivantes :

- **La non prise en compte des dépenses liées à la compétence GEMAPI ;**
- **La possibilité d'enregistrer en investissement des subventions versées à des syndicats ou des budgets annexes, dès lors qu'elles visent la réalisation de grands équipements**
- **Le retraitement des transferts de compétences avec « effet de retard »** permettant ainsi de prendre en compte les retards pris dans la mise en place des services transférés ;
- **Le retraitement des dépenses liées à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au titre des « éléments exceptionnels » ;**
- **Le retraitement des dépenses liées aux réformations comptables comme les admissions en non-valeur** (dès lors que leur volume et les circonstances leur donnent un caractère véritablement exceptionnel, par exemple si la commune et la DDFIP ont entrepris d'apurer un important stock d'impayés).



### LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

France urbaine a mis en place un groupe de travail à visée opérationnelle pour accompagner les collectivités souhaitant s'inscrire dans l'expérimentation du CFU et leur permettre, d'une part, de dialoguer directement avec les représentants des administrations centrales (DGCL et DGFIP) et d'autre part, d'échanger entre elles sur les interrogations et solutions que suscite le déploiement du CFU.

**Les avancées obtenues /**

- **La consécration de la mise en place du compte financier unique ;**
- **Une implication directe des membres de France urbaine au groupe de travail menée par la DGFIP et la DGCL ;**
- **La mise en place d'un accompagnement spécifique par les services de la DGFIP et de la DGCL auprès des collectivités expérimentatrices.**

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**25 juin 2019 : 3<sup>e</sup> édition des Rencontres des finances publiques**, en présence du président de l'Assemblée nationale et de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités. Cet événement a permis d'amorcer le débat avec les parlementaires sur la réforme de la fiscalité locale, les nouveaux enjeux de la solidarité territoriale et le financement de la transition écologique dans les territoires.

**9 octobre 2019 : demi-journée d'échange direct avec Jérôme Fournel**, Directeur général des finances publiques, à l'invitation des co-présidents de la commission.

**Interventions régulières et les publications des membres de l'équipe :**

la Gazette des communes, Fondafip, Sciences Po, Journal du Grand Paris, AMIF, Le Moniteur...





# INTERNATIONAL

La convention triennale signée le 15 janvier 2017 entre France urbaine et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a permis de créer les conditions optimales pour que l'action internationale des grandes villes et des métropoles puisse être renforcée au service des territoires, de la diplomatie française et des collectivités et pays partenaires. Le programme de travail arrêté au début de l'année 2019 a permis d'arrêter plusieurs axes de travail en lien avec la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT).

## UNE IMPLICATION RENFORCÉE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- La participation aux comités de sélection des appels à projet de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) notamment dans le cadre du fonds conjoint Franco-Marocain en soutien à la coopération décentralisée ;
- La participation aux instances de travail de la Commission Nationale de la Coopération décentralisée, du Conseil National du Développement et de la solidarité internationale, du groupe de travail sur le numérique, des études sur la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- L'appui à la conception et à l'organisation d'événements (Sommet Franco-britannique des élus locaux, Sommet Afrique-France pour la ville durable, séminaire sur le tourisme durable au Maroc ...) ;
- La participation à l'ensemble des comités de sélection de l'Appel à projet « alimentation durable ».



## LE SOUTIEN À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Chaque année, France urbaine cible, en lien avec le MEAE, des Etats « prioritaires » avec lesquels elle développe des projets en commun. L'année 2019 a été l'occasion de poursuivre le travail engagé avec le Liban, Madagascar, le Maroc et la Tunisie tout en s'ouvrant à de nouveaux Etats tels que les Etats-Unis et la Suède, à travers notamment :

- La mise en relation et la signature d'un accord de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement entre la Métropole du Grand Nancy et la commune de Farafangana (Madagascar) ;
- L'organisation d'un dialogue Franco-Américain sur le thème du numérique et de l'innovation ;
- La présentation des travaux de France urbaine en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation dans le cadre du partenariat Franco-Suédois pour l'innovation et les solutions vertes, en partenariat avec l'Ambassade de France en Suède ;
- Le suivi du partenariat entre France urbaine et la Fédération Nationale des Villes tunisiennes (FNVT)

(gouvernance d'une association d'élus, finances locales, appui au lancement du *Lab Baladya*, laboratoire municipale, mobilisation d'élus et de techniciens français lors des 6 séminaires organisés en 2019 dans le cadre du *Lab Baladya*) ;

- La participation à l'ensemble des réunions de travail organisées dans le cadre du fonds conjoint franco-marocain en appui à la coopération décentralisée en lien avec les autorités françaises et marocaines ;
- La participation aux Assises franco-libanaises et franco-vietnamiennes de la coopération décentralisée.

### LA VALORISATION DE L'EXPERTISE URBAINE FRANÇAISE À L'INTERNATIONAL

Accompagner les membres de France urbaine dans l'« internationalisation » de leurs territoires et des acteurs économiques locaux constitue un des axes de travail prioritaire de France urbaine à l'international. En fonction des sujets et des Etats ciblés, France urbaine noue des partenariats afin de faciliter l'organisation de ces missions notamment avec Business France. Dans ce cadre, la mobilisation des villes françaises en novembre 2019, lors de la dernière édition du Smart City Expo World Congress (SCEWC), principale manifestation dans le domaine de la smart city a été sans précédent :

- La mobilisation d'une délégation d'élus et de techniciens (13 villes représentées, dont 4 exposantes, 60 participants) ;
- La présentation de la publication « Villes, numérique et innovation sociale : expériences françaises » (contribution de 16 villes) ;
- L'organisation d'un dialogue Franco-Suédois sur les thèmes de l'innovation, de la transformation numérique et des solutions durables. (7 villes françaises représentées) ;
- Le dialogue Franco-Américain sur le thème de la smart city organisé en partenariat avec l'Ambassade des Etats-Unis en France (9 villes françaises représentées).

### LA PRÉPARATION DU FORUM URBAIN MONDIAL

Parmi la multitude de grands rendez-vous internationaux, France urbaine s'implique, aux côtés des acteurs français regroupés au sein du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) dans la préparation du Forum urbain mondial (FUM). Organisé tous les deux ans par ONU-Habitat, le FUM est la principale conférence internationale sur les thématiques de la ville et de l'urbanisation. Le rôle de France urbaine se décline par :

- La participation au comité d'orientation stratégique et la préparation des positions françaises
- Le copilotage du groupe de travail « Agriculture et alimentation »
- La coordination du Livret réalisé en prévision du FUM : Recueil de bonnes pratiques et recommandations en matière d'agriculture et d'alimentation, issu des travaux du groupe de travail.





# MIGRANTS ET RÉFUGIÉS



Le groupe projet « Migrants » a tenu une réunion plénière à l'occasion d'un atelier ad hoc, lors des Journées Nationales de France urbaine à Toulouse, en mars 2019, sur le thème *Migrants : quelles coopérations avec l'Etat pour améliorer les conditions d'accueil ?* L'occasion de revenir sur la contractualisation en cours avec les métropoles avec, en toile de fond, la question des dépenses de fonctionnement de plus en plus lourdes à la charge des grandes villes et métropoles. Une réunion a, en ce sens, eu lieu le 14 octobre 2019 place Beauvau entre plusieurs maires de grandes villes et les ministres de l'intérieur, Christophe Castaner, et du logement et de la politique de la ville, Julien Denormandie pour envisager des relations plus fluides et des actions co-construites entre l'Etat et les territoires, afin de sortir des logiques d'urgence et d'improvisation.

## L'ATELIER « MIGRANTS » LORS DES JOURNÉES NATIONALES DE FRANCE URBAINE

L'atelier s'est tenu devant une soixantaine de participants, en présence du préfet Alain Régnier, délégué interministériel à l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), d'une experte de l'OCDE, Claire Charbit et de plusieurs élus de grandes villes dont le maire de Grenoble, Eric Piolle. Ce dernier s'est engagé dans une politique volontariste d'accueil et d'intégration des migrants, en mobilisant son réseau d'acteurs sociaux et associatifs. Toutefois, l'Etat n'est pas toujours en soutien de ces démarches et la ville a globalement le sentiment d'être en première ligne sur ce dossier.

Interpellé par ce retour d'expérience ainsi que par plusieurs témoignages d'élus de Nantes et Strasbourg confrontés aux mêmes enjeux, Alain Régnier a rappelé dans quel cadre s'inscrivait la mission qui lui a été confiée par le gouvernement et le président de la République, rappelant les conventions internationales que la France avait vocation à mettre en œuvre et respecter. Une question a été posée à plusieurs reprises, celle des dépenses de fonctionnement encadrées des grandes villes et métropoles depuis la signature des contrats dits de Cahors avec l'Etat, à l'été 2018. En effet, les contrats financiers signés par la plupart des grandes villes et métropoles avec l'Etat contraignent les dépenses de ces dernières (à hauteur de 1,2-1,3% par an), ce à quoi il a été répondu que des solutions alternatives pouvaient être trouvées, sur le modèle du dispositif *Logement d'abord*, qui permet aux collectivités de détourner ces dépenses.

Claire Charbit est revenue, au nom de l'OCDE, sur les politiques d'accueil et d'intégration des migrants pratiquées dans neuf grandes villes européennes (Amsterdam, Barcelone, Athènes, Berlin, Glasgow, Göteborg, Paris, Rome, Vienne), avec une focale particulière sur l'intégration socio-économique par l'emploi. L'occasion de rappeler qu'une politique d'intégration réussie suppose un écosystème local vertueux, une décentralisation équilibrée et mature et une société civile impliquée collectivement dans l'accueil des nouveaux arrivants.

**En conclusion de l'atelier, France urbaine a rappelé la position de l'Association sur ce dossier :**

- L'accueil des réfugiés et migrants est une compétence régalienne de l'Etat mais aussi des départements (pour les mineurs non accompagnés dits MNA).
- Oui sur le principe à la contractualisation avec l'Etat, à condition que les dépenses des collectivités dans ce domaine soient « détournées » des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement fixés dans les contrats financiers signés avec l'Etat, en 2018.
- France urbaine promeut et défend une approche intégrée et exigeante de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, mêlant les enjeux de sécurité, d'accès au logement, de santé et de scolarisation.
- La question des réfugiés et des migrations de manière plus générale (*de nature géopolitique et demain sans doute climatique*) est un sujet qui est devant nous, auquel il convient et conviendra d'apporter des réponses coproduites entre les différents acteurs (Etat, gouvernements locaux, entreprises, associations, société civile, etc).

### DES CONTRACTUALISATIONS ENGAGÉES AVEC DIX MÉTROPOLIS EN 2019 DE FRANCE URBAINE

En 2019, dix métropoles ont signé une contractualisation avec la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) : Clermont-Ferrand, Nancy, Strasbourg, Dijon, Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Brest, sachant que cinq autres (Lille, Rennes, Metz, Montpellier et Besançon) sont en train d'élaborer des projets en ce sens.

Cette contractualisation s'accompagne d'un soutien financier des collectivités à hauteur de 300 000 euros par métropole, sur trois ans. Cet accompagnement a vocation à permettre aux métropoles d'identifier de nouvelles actions pour l'intégration des personnes réfugiées. Déjà 60 nouveaux projets ont été déployés, étant entendu que des postes de chefs de projet intégration ont été créés dans les métropoles.

La nature des projets varie d'un site à l'autre : formations linguistiques, accès aux droits, accès aux soins, accès au logement, promotion de la diversité culturelle et travail sur le narratif de la migration sont autant d'initiatives prises sur le terrain, au plus près des besoins des personnes et des familles.

A Nancy et Nantes, les bailleurs sociaux sont mobilisés pour trouver des solutions d'hébergement aux réfugiés. Le parc privé est également engagé avec les dispositifs d'intermédiation locative, notamment à Toulouse dans le cadre du *Logement d'abord*. L'axe santé est particulièrement investi à Grenoble (avec un volet santé mentale), alors que Nantes Métropole a noué un partenariat avec son université. Les entreprises sont aussi partie prenante, avec 200 000 emplois non pourvus dans des secteurs où les personnes réfugiées recherchent un travail.

A noter que la loi de finances 2020 prévoit une enveloppe d'un million d'euros supplémentaires en faveur de la DIAIR, pour l'animation territoriale du réseau.

**LA RENCONTRE AVEC LES MINISTRES  
CHRISTOPHE CASTANER ET  
JULIEN DENORMANDIE SUR L'ACCUEIL ET  
L'HÉBERGEMENT DES POPULATIONS  
RÉFUGIÉES ET MIGRANTES**

A la suite de plusieurs interpellations de maires de grandes et moyennes villes sur l'accueil et l'hébergement des populations réfugiées et migrantes, dont les conditions d'arrivée sur les territoires sont parfois chaotiques, une rencontre a eu lieu le 14 octobre 2019, place Beauvau, entre les deux ministres concernés au premier chef par le dossier, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur et Julien Denormandie, ministre du logement et de la politique de la ville et une délégation commune de France urbaine et de l'AMF.

Dans cette suite, les deux associations d'élus ont fait paraître un communiqué de presse le 23 octobre 2019, appelant à une répartition territoriale équilibrée des demandeurs d'asile et des réfugiés et à la nécessaire neutralisation des dépenses engagées par les collectivités, dans le cadre des contrats de Cahors sus-évoqués.





# NUMÉRIQUE ET INNOVATION

## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Co-présidents** : **Karine Dognin-Sauze**, adjointe au maire de Lyon, vice-présidente de la Métropole du Grand Lyon en charge de l'Innovation, de la Métropole Intelligente, du Développement numérique et de la Mobilité intelligente, **Francky Trichet**, adjoint au maire de Nantes, vice-président de Nantes Métropole en charge de l'Innovation et du Numérique et **Bertrand Serp**, adjoint au maire de Toulouse et vice-président de Toulouse Métropole en charge du Numérique

Les politiques publiques numériques figurent de plus en plus comme un axe central de l'action publique locale. Les collectivités territoriales investissent ces politiques afin de les définir et de les orienter en lien avec les enjeux des territoires, au plus près des habitants. Le numérique est une véritable composante politique qui doit favoriser l'égalité d'accès aux services publics, la protection des données et de la vie privée, le rapprochement des citoyens et des institutions publiques.

48

### ▶ LA COMMISSION EN CHIFFRES

**4** réunions tenues sur l'année

**76** participants sur l'année

Portée par France urbaine, l'association des Interconnectés - Réseau des territoires innovants qui a célébré en 2019 ses 10 ans - contribue à la diffusion dans les territoires des bonnes pratiques en matière d'usages numériques. Ces actions résultent d'une logique : les enjeux liés au numérique doivent être considérés au plus près des territoires et des habitants, appelant à des problématiques de solidarités et d'égalités d'accès aux services publics. Il s'agit alors d'œuvrer à une meilleure coordination, une meilleure visibilité de l'action de chacun - Etat et collectivités territoriales - tout en insistant sur la logique de transversalité qui doit être celle du numérique, en lien avec les autres politiques publiques.

### L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Depuis le lancement de la stratégie nationale d'inclusion numérique, France urbaine est mobilisée pour favoriser l'**appropriation des 13 millions de Français peu ou mal sensibilisés aux différents outils numériques**. Outre une identification d'ensemble des entités qui accueillent et accompagnent les personnes nécessitant une aide, il s'agit notamment d'assurer une montée en compé-



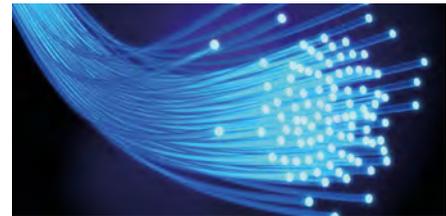
tences et préciser un cadre juridique sécurisant pour les « aidants », de veiller à la sanctuarisation de financements notamment dans le cadre de la distribution des « chèques numériques » (Pass Aptic). Ces prochains mois permettront de préciser la mobilisation du monde économique en matière de financement, ou encore d'affirmer la gouvernance en matière d'inclusion numérique.

### LA POLITIQUE DE LA DONNÉE

Les grandes villes et métropoles, par la concentration des offres de services et le nombre toujours plus conséquent d'utilisateurs, condensent de plus en plus de données dont l'appropriation, l'ouverture et la réutilisation permettent une amélioration des services publics. Les réflexions en cours et à venir concernent notamment les enjeux liés à la **souveraineté des données et à la définition d'une donnée dite « d'intérêt général »**. Alors que l'actualité de la data a été florissante (loi pour une République numérique, RGPD, MAAS, etc.), l'enjeu sera de convenir, selon une échelle entremêlant le local et le global, à ce que les données du service public – notamment dans le cadre de Délégation de service public (DSP) – ne soient pas réappropriées à des fins commerciales et puissent être collectées de façon juste et sobre.

### LA COUVERTURE FIXE ET MOBILE

La couverture fixe et mobile du territoire répond à un **principe d'égal accès aux services publics, dans un contexte de dématérialisation et de développement des démarches administratives en ligne**. L'objectif annoncé par l'Etat de couvrir en très haut débit et en 4G l'ensemble du territoire français d'ici 2022 nécessite une mobilisation d'ampleur de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales. Si France urbaine rappelle que certaines zones urbaines sont identifiées comme « zones blanches », elle a co-signé en fin d'année 2019 un communiqué de presse qui enjoint l'Etat de rouvrir le « Guichet très haut débit » et d'y associer un montant



cohérent à l'objectif assigné : couvrir les territoires – principalement ruraux – qui ne sont pas sujets à l'intervention des opérateurs fixes et mobiles et demeurent carencés en l'état.

### LA SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX USAGES NUMÉRIQUES PAR L'ACTION DES INTERCONNECTÉS : TERRITOIRE'PROD

Le programme *Territoir'Prod* est un programme d'accompagnement collectif et évolutif réunissant entre 10 et 20 collectivités qui partagent une même problématique projet. Pour chaque sujet, le dispositif *Territoir'Prod* propose un rendez-vous trimestriel de travail collectif, un suivi par des interlocuteurs privilégiés, des séances de co-coaching, la constitution d'outils : guide pratique, fiches action, méthodologiques ou stratégiques.

#### → 1. *Territoir'Prod*

##### « Dites-le nous une fois des territoires »

Suite à la publication des décrets du 18 janvier 2019 sur le Dites-le-nous une fois des territoires et à l'Instance

Nationale Partenariale (INP) du programme DCANT du 13 février 2019, un partenariat avec le programme *Développement concerté de l'administration numérique territoriale* (DCANT) de la *Direction du Numérique* (DINUM) mobilise un groupe de territoires (16 collectivités toutes strates confondues) pilotes afin de déployer en avant-première ce Dites-le nous une fois des territoires.

### → 2. Territoir'Prod

#### « Organiser la participation citoyenne avec le numérique »

Les collectivités ont une culture établie de la concertation et la volonté d'associer les usagers à la conduite de l'action locale. C'est pourquoi un programme visant à former les agents des collectivités à l'organisation de la participation citoyenne, en particulier avec le numérique, a été mis en place. Ce groupe est composé de 15 collectivités différentes

### → 3. Territoir'Prod

#### « Engager sa stratégie Data territoriale »

La loi pour une République numérique et l'obligation d'ouverture des données publiques, ou encore le RGPD ont structuré le domaine des données publiques. Parallèlement, le déploiement des usages de la data pour le développement de services, le pilotage de la smart city, questionnent la place de la collectivité. En ce sens, un programme visant à former les agents des collectivités à la mise en œuvre de stratégies data efficaces et cohérentes avec le projet du territoire est proposé. Ce groupe est composé de 11 collectivités différentes.

### → 4. Construire sa stratégie d'inclusion numérique

Afin de favoriser la montée en compétence des 13 millions de français éloignés du numérique, l'État a lancé en 2018 une stratégie nationale pour un numérique inclusif qui propose des dispositifs de soutien au déploiement des différentes actions d'accompagnement. La réussite de ce plan repose en grande partie sur la capacité des collectivités locales à déployer

des stratégies territoriales. C'est pourquoi le Réseau des Territoires Innovants met en place un programme visant à former les agents des collectivités à la mise en œuvre de stratégies d'inclusion numérique efficaces et cohérentes entre acteurs publics, associant les acteurs locaux de l'accueil et de la médiation.

### → 5. Territoir'Prod

#### « Evoluer vers le MAAS : Mobilité as a service »

L'évolution des modes de vie et des technologies ont un impact profond sur la manière dont les acteurs publics doivent envisager les politiques de transport. La loi d'orientation des mobilités (LOM) affiche des ambitions fortes afin d'apporter une solution de transport à tous, non plus basée sur la voiture individuelle, mais sur des solutions de mobilités conçues comme des services, le MAAS. Il s'agit pour les collectivités de construire un parcours de transport prenant en compte toutes les formes de mobilités - du bus au covoiturage, de la trottinette au véhicule autonome. L'impact sur l'organisation des services, la gouvernance entre acteurs, l'approche usager, les compétences à mobiliser (data, nouveaux modes de transport, etc.) sont des conditions essentielles à la réussite du MAAS.

### → 6. Territoir'Prod

#### « Structurer sa démarche d'innovation »

Ce groupe de travail sera prochainement lancé et a valu un point à l'ordre du jour lors d'une récente commission « Numérique » France urbaine/AdCF/Les Interconnectés. Il permettra d'échanger sur les expérimentations menées et la façon dont le processus d'innovation dans les collectivités se structure de A à Z, avec ses réussites et ses échecs, ses possibilités et ses limites.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Réalisation d'une **publication dédiée aux usages numériques en villes**, en lien avec les enjeux de solidarité et plus largement les champs d'actions des grandes villes et métropoles. Intitulée « **Villes, numérique et innovation sociale : expériences françaises** », cette publication est riche de la contribution de 16 collectivités précisant leurs initiatives dans ce domaine, avec une analyse de Carlos Moreno, universitaire et spécialiste de la *Human smart city*.

**Du 19 au 21 novembre 2019** : mise en place d'une **délégation de grandes villes et métropoles dans le cadre du Smart city expo world congress**, qui s'est tenu à Barcelone. Partenaire de cet événement, France urbaine a contribué à la visibilité des villes françaises en proposant plusieurs temps forts (intervention en plénière, présentation officielle de la publication, échanges avec des délégations étrangères, etc.

**18 septembre 2019** : tenue d'une **séquence dédiée au numérique lors de la 19<sup>e</sup> Conférence des Villes**, questionnant notamment le rôle du numérique dans l'amélioration et la continuité des services publics.





# ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



52

## ► LE GROUPE DE TRAVAIL EN CHIFFRES

**2** réunions tenues sur l'année

**34** participants sur l'année

Le groupe de travail « Organisation institutionnelle » réunit principalement les directeurs généraux, secrétaires généraux, chargés de mission, DGS et responsables des affaires juridiques des adhérents de France urbaine, pour travailler sur les enjeux liés au fonctionnement institutionnel des collectivités urbaines, au cadre légal et réglementaire de leur action (CGCT et autres), et le cas échéant aux projets de réforme de l'organisation territoriale et de la décentralisation.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs projets de loi : le projet de loi sur la composition des conseils communautaires (non adopté), la loi sur l'actionnariat des Sociétés d'économie mixte (SEM) et des Sociétés publiques locales (SPL), la loi « Gatel » sur les communes nouvelles et la loi « Engagement et Proximité ».

## LE SUIVI DE L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE

L'année 2019 a été marquée par une actualité législative soutenue. Le groupe « Organisation institutionnelle » a ainsi été saisi d'un certain nombre de textes, sur lesquels il a contribué à l'analyse et à la proposition d'amendements portant les positions de France urbaine :

- **La loi « Engagement et proximité »** du 27 décembre 2019 : l'objet de cette loi était de supprimer les « irritants » de la loi NOTRe. Tout au long de l'examen du texte, France urbaine a formulé ses propositions autour d'un objectif simple : que le texte apporte de la souplesse là où elle était nécessaire, mais ne constitue en aucune manière une remise en cause des lois MAPTAM et NOTRe, ou un détricotage de l'intercommunalité ;
- **La loi « visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires »**, dite également « Loi Gatel », du nom de la sénatrice à l'origine de la proposition de loi. Ce texte a notamment permis la création de la « commune-communauté », se substituant intégralement à un EPCI et sans obligation de rattachement à une autre intercommunalité ;
- **La proposition de loi « sur la représentation des communes au sein des conseils communautaires »**, finalement non adoptée : le groupe de travail a notamment pu élaborer des simulations qui ont permis d'illustrer les effets de bord de ce texte, qui aurait conduit à la sous-représentation démocratique d'une majorité de citoyens.

## Les avancées obtenues /

→ Une **préservation du fait intercommunal et un enrichissement de la boîte à outils institutionnelle** (« commune communauté »), comme le défendait France urbaine.

## L'ÉCONOMIE MIXTE

Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 novembre 2018 concernant l'actionnariat des SPL (et par ricochet, des SEM), France urbaine a travaillé étroitement avec la Fédération des EPL pour soutenir le dépôt d'une proposition de loi sénatoriale visant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales en autorisant notamment les communes à rester actionnaires des SEM, SPL et SPLa aux côtés de leur intercommunalité même si elles n'ont plus l'ensemble des compétences couvertes par l'objet social. La loi fut promulguée le 17 mai 2019. Les SEM et SPL pourront donc continuer à jouer leur rôle d'outil d'intégration et de mutualisation aux services des politiques publiques des territoires.

Dans la foulée de cette mobilisation réussie avec la Fédération des EPL et l'ensemble des associations d'élus, un travail prospectif a été engagé pour réfléchir à froid sur les évolutions juridiques souhaitables afin de renforcer l'efficacité et la transparence des entreprises publiques locales. Ce travail collectif a débouché sur la production d'un **Livre blanc sur l'économie mixte locale** en octobre 2019 qui aura vocation à trouver des débouchés législatifs pour l'année 2020.

## DES PUBLICATIONS, DES ÉTUDES ET BENCHMARK

Le groupe de travail constitue également un lieu privilégié pour la production d'études ou de benchmark permettant de valoriser et diffuser l'expérience des membres de France urbaine. En 2019, le groupe a notamment été mobilisé dans le cadre des productions suivantes :

- **Une étude co-réalisée par France urbaine, l'AdCF et l'INET** intitulée « **Intercommunalités : gouvernance, proximité, efficacité** » et publiée en décembre 2019. France urbaine et l'AdCF ont confié à un groupe d'élèves administrateurs de l'INET (promotion Georges Sand), la réalisation d'une étude

sur les relations entre l'intercommunalité et ses communes membres. Réalisée auprès de 15 communautés urbaines et métropoles, cette étude a permis d'illustrer – à rebours des discours visant à opposer l'échelon communal et intercommunal, la richesse, la maturité et la diversité des coopérations engagées entre les intercommunalités urbaines et leurs communes membres, que ce soit en matière de gouvernance (prise de décision), de mutualisation et de territorialisation de l'action publique ;

- **Un Guide des coopérations à l'usage des collectivités locales et de leurs groupements** réalisé par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et publié en juillet 2019. Ce guide présente la diversité des outils à disposition des intercommunalités en matière de mutualisation et de coopération avec les communes membres. Le groupe de travail a pu relire la première version afin d'y apporter les demandes de précisions et compléments nécessaires aux futures utilisateurs.
- **Une étude intitulée « Organiser la proximité dans les Métropoles en France »** publiée en avril 2019 par Deron Consultants. A partir d'entretiens avec des territoriaux impliqués dans les questions d'organisation et de proximité dans les métropoles, cette étude interroge les modes d'organisation des services dans le lien aux territoires et identifier des inflexions dans la manière d'organiser le service public métropolitain.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**30 septembre 2019** : rencontre avec Eric Ferri, chef du bureau des structures territoriales à la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

**15 novembre et 12 décembre 2019** : restitution et débats sur l'étude INET « Intercommunalités : gouvernance, proximité, efficacité » lors d'un Web séminaire et d'une émission sur la Web radio du CNFPT, à l'occasion des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS).



# PARTICIPATION CITOYENNE

Ces derniers mois, la participation citoyenne a fait parler d'elle. Consacrée par le Grand Débat National et sujet à de nombreuses propositions, elle est pourtant loin d'être un « objet » nouveau. Dans les grandes villes et métropoles, elle est l'œuvre de réflexions et d'initiatives particulièrement fournies. A cet effet, France urbaine a constitué en 2018 un « groupe projet » Participation citoyenne – mobilisant élus et techniciens à la participation citoyenne –, dans un contexte qui prête à l'observation et au besoin de disposer d'indicateurs sur les nombreuses démarches participatives. Dans la continuité de cet effet « benchmark », le groupe projet a poursuivi ses travaux en 2019 dans le cadre d'un « projet collectif » avec l'Ecole urbaine de Sciences Po, afin d'élaborer une **étude sur la participation citoyenne à l'échelle des grandes villes, intercommunalités et des métropoles.**

## ► LE GROUPE PROJET EN CHIFFRES

**3** réunions du comité de pilotage pour la réalisation de l'étude « Participation citoyenne »

**1** atelier « Participation citoyenne » aux Journées Nationales de France urbaine



## LA PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES GRANDES VILLES, GRANDES INTERCOMMUNALITÉS ET MÉTROPOLIS

Afin de recenser les différentes initiatives menées dans plusieurs territoires urbains, pionniers en matière de participation citoyenne, France urbaine a formalisé un partenariat avec l'Ecole urbaine de Sciences Po afin de publier une étude. A cette occasion, 4 étudiants ont été missionnés afin de recenser auprès des adhérents de France urbaine volontaires des données quantitatives et qualitatives, visant à nourrir une analyse transversale fournie de la participation citoyenne.

Afin de préciser certaines démarches, plusieurs collectivités ont valorisé dans des fiches dédiées la manière dont elle concevait la participation citoyenne et comment elle l'appliquait dans leurs territoires respectifs.

### LA PROGRAMMATION D'UNE TABLE-RONDE DANS LE CADRE DES JOURNÉES NATIONALES DE FRANCE URBAINE DÉDIÉE À LA PARTICIPATION CITOYENNE

En pleine actualité des Gilets Jaunes et en perspective du Grand Débat National, France urbaine a souhaité dédier une table-ronde, dans le cadre de ses Journées Nationales en mars 2019 à Toulouse, à la participation citoyenne dans les territoires et à la vision qu'en avaient les intervenants, élus de grandes villes et métropoles. Pascal Clouaire, adjoint au maire de Grenoble en charge de la démocratie locale, Chantal Cutajar, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale, Fabian Jordan, président de Mulhouse Alsace Agglomération et Cécile Sornin, adjointe au maire de Mulhouse, sont revenus sur leur vision de la participation citoyenne, à la fois à l'échelon local, à la façon dont cette vision se matérialise dans les territoires, mais également de manière un peu plus globale, intégrant les réflexions liées aux rapports entre le citoyen et l'institution locale.

### LES MESURES PORTÉES PAR FRANCE URBAINE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Fort de l'étude et de la table ronde dédiées à la participation citoyenne, et de la mobilisation des élus et techniciens, France urbaine a formalisé un nombre de recommandations et d'évolutions, parmi lesquels :

- **Généraliser le portage politique** et la volonté des élus locaux à promouvoir la participation citoyenne dans l'action de la collectivité ;
- **Porter la participation citoyenne de manière transverse au sein de la collectivité**, de manière à ce que l'ensemble des élus et agents soient sensibilisés à la participation et la coopération citoyenne ;
- **Favoriser la mise à disposition de plus amples moyens financiers et humains** au sein des services

« Participation citoyenne » des grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles ;

- **Permettre aux collectivités qui le souhaitent**, dans le cadre du principe de différenciation, **de fixer les seuils liés au droit d'interpellation du conseil municipal**.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**11, 12 et 13 mars 2019** : participation aux **Rencontres nationales de la participation citoyenne**, organisées par le think tank Décider Ensemble, à Grenoble. Partenaire de cette nouvelle édition, France urbaine a rappelé la place importante de la démocratie participative dans les grandes villes et métropoles.

**10 octobre 2019** : **audition sur les enjeux de démocratie locale et de participation citoyenne**. À l'invitation d'Emilie Guérel, députée de la 7<sup>e</sup> circonscription du Var, France urbaine, représentée par Chantal Cutajar, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale et de la politique de concertation et Bassem Asseh, adjoint à la maire de Nantes en charge du dialogue citoyen, a été auditionnée sur les enjeux de démocratie locale et de participation citoyenne. Dans ce cadre, les outils participatifs ont été évoqués, avec en débat l'usage des référendums locaux, des consultations et des pétitions, souvent trop peu utilisés. France urbaine a estimé qu'en matière d'outils participatifs, une agilité devait prévaloir pour que les collectivités puissent librement fixer les seuils, au nom de la différenciation territoriale ; disposition qui pourra apparaître dans la loi « 3D » (Décentralisation, différenciation, déconcentration).



# POLITIQUE DE LA VILLE

## ▶ LA COMMISSION EN CHIFFRES

**2** réunions tenues sur l'année

**83** participants sur l'année



## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Président** : Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole

**Vice-présidents** : Yvon Robert, maire de Rouen et président de la Métropole Rouen Normandie et Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes

La commission « Politique de la ville et cohésion sociale » créée en 2014 est une commission quadripartite rassemblant France urbaine, l'AMF, Ville & Banlieue et Villes de France, cette dernière ayant rejoint la Commission après la signature du Pacte de Dijon avec le Premier ministre, en juillet 2018.

## LA RELANCE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU)

Invités à s'exprimer le 6 février 2019, le ministre du logement et de la ville, Julien Denormandie et le président de l'ANRU, Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois ont de concert rappelé que, depuis le printemps 2018 et la remise du rapport Borloo, l'instruction des dossiers avait connu une phase d'accélération significative. En 2018, l'ANRU a mis plus de 4 milliards d'euros à disposition des territoires pour transformer les quartiers.

En décembre 2018, l'ANRU a validé les projets de renouvellement urbain de 26 quartiers supplémentaires, portant à 179 le nombre de quartiers ayant vu leur projet validé depuis le lancement de la phase opérationnelle du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

A noter qu'en vertu de la loi ELAN de novembre 2018, un nouveau conseil d'administration de l'ANRU a été installé le 25 juin 2019. Il se répartit en trois collèges, de taille semblable : un collège composé des représentants de l'Etat, un collège dédié aux élus et leurs associations représentatives, un collège réservé aux représentants d'Action Logement et de l'USH (bailleurs sociaux). France urbaine et l'AdCF, à l'origine du Pacte de Dijon, sont représentées par Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims et ancienne ministre (titulaire) et Patrick Braouezec, président de Plaine Commune (suppléant).

### LES CITÉS ÉDUCATIVES

Les Cités éducatives et le rapport Mathiot/Azéma étaient au menu de la commission du 5 juin. L'occasion de revenir avec Pierre Mathiot, professeur de science politique, directeur de l'IEP de Lille, en charge d'un rapport avec Ariane Azéma sur les zonages de l'éducation prioritaire sur les recommandations formulées par les auteurs. Vincent Léna, coordinateur national du programme des cités éducatives au CGET a pu, quant à lui, présenter les premiers retours des 80 cités éducatives qui se mettent en place sur les territoires depuis mai 2019.

Ambition globale, programme expérimental, différenciation locale sont les maîtres-mots des cités éducatives, avec un comité d'orientation et d'évaluation qui réservera une place à France urbaine parmi les associations d'élus représentées.

Le CGET a mis l'accent sur la dimension citoyenne de ce projet, avec l'image du village africain rassemblé pour faire grandir ses enfants et les porter au-delà des frontières du quartier. Car l'objectif est bien de développer des passerelles avec les centres-villes et de lever les barrières invisibles, où l'autocensure le dispute parfois au sentiment d'échec dans les familles.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**16 mai 2019** : tenue du **Club des agglomérations et métropoles co-organisé par France urbaine et l'AdCF**. France urbaine et l'AdCF ont réuni, dans leurs locaux du pôle Joubert, une centaine de participants pour évoquer les conditions d'élaboration des avenants aux contrats de ville 2019/2022 (protocoles d'engagements renforcés et réciproques dits PERR), dans le cadre de la déclinaison du Pacte de Dijon. L'occasion de faire un point sur les nouvelles méthodes de travail et de coopération promues entre communautés et métropoles et services de l'Etat, autour des six thématiques retenues dans le Pacte.

Les échanges ont montré que des marges de progrès demeuraient en termes de coopération avec les services de l'Etat, alors que nombre de communautés, grandes villes et métropoles ont, d'ores et déjà, mis en tension leurs services, pour sortir des approches en silos par trop cloisonnées qui prévalaient jusqu'alors.

De fait, l'Etat est amené progressivement à faire évoluer ses pratiques, tant au niveau de l'Education nationale que des ARS lorsque les grandes villes, communautés et métropoles l'y poussent, en prenant des initiatives portées politiquement par des maires ou présidents particulièrement investis. L'exemple de la cité éducative de Toulouse comme les actions développées à Saint-Denis (93) en matière de prévention, de promotion de la santé ou de santé mentale poussent ainsi l'Etat et ses administrations et/ou agences à s'ajuster aux bonnes pratiques et à les accompagner.

**10 octobre et 6 novembre 2019 : audition par les rapporteurs du budget « Politique de la ville du PLF 2020 » à l'Assemblée nationale et au Sénat,** Patrice Anato, député de Seine-Saint-Denis et Annie Guillemot, sénatrice du Rhône et de la Métropole du Grand Lyon. L'occasion de faire part des analyses de l'association quant à la relance de la politique de la ville en particulier et des politiques de cohésion sociale et urbaine plus généralement. Malgré la relance bienvenue et attendue de longue date des programmes portés par l'ANRU, force est de constater qu'il reste encore des marges de manœuvre significatives du côté de l'Etat, de ses agences et services déconcentrés, pour développer des politiques urbaines intégrées et transversales.

France urbaine regrette que l'Etat continue de procéder par des appels à projets nationaux et autres appels à manifestation d'intérêt qui déstructurent les équilibres locaux et introduisent une logique de mise en concurrence d'acteurs nuisible à l'efficacité des politiques de solidarité locales. L'association a eu également l'opportunité, lors des deux rendez-vous, de faire connaître ses positions concernant la Dotation politique de la ville (dite DPV), en reconduction à hauteur de 150 millions d'euros dans le PLF 2020. Les conditions de son emploi, à la discrétion des préfets ne sont pas satisfaisantes, qu'il s'agisse de projets de fonctionnement ou d'investissement, alors que les élus locaux souhaiteraient être mieux associés aux choix des services de l'Etat. Une fusion de la DPV dans la dotation de solidarité urbaine (DSU) est une option à envisager à court terme.





# RELATIONS AVEC LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES

France urbaine propose de réunir périodiquement l'ensemble des directeurs généraux des collectivités membres de l'association avec un triple objectif :

- Porter à connaissance et compléter les priorités des commissions, groupes de travail et groupes projets grâce au prisme transversal qui est le propre des directions générales ;
- Proposer un cadre de débat entre dirigeants des grandes collectivités et directeurs de cabinets ministériels et directeurs d'administrations centrales ;
- Organiser le parangonnage sur les questions d'actualité et les pratiques de gestion.



## → QUELQUES CHIFFRES CLÉS

**4** réunions tenues sur l'année

**133** participants sur l'année

## LES SUJETS MAJEURS DE L'ANNÉE

- L'actualité liée aux « Gilets jaunes » et la **contribution de France urbaine au Grand Débat National** ;
- Le **projet de loi « Transformation de la fonction publique »** ;
- Le positionnement des métropoles face à la **proposition de contractualisation sur l'accueil des réfugiés** ;
- Le **projet de réforme constitutionnelle** et les perspectives de dévolution du pouvoir réglementaire ;
- La **contractualisation financière** : pré-bilan du dialogue avec les préfets ;
- Les **entreprises publiques locales** : PPL, rapport de la Cour des comptes et projet de Livre Blanc ;
- La **nouvelle architecture de ressources induite par la suppression de la taxe d'habitation** : la priorisation des batailles de France urbaine ;

- **La nouvelle génération de CPER** et la convergence des politiques contractuelles nationales et européennes ;
- Le bilan et perspectives du « **Pacte de Dijon** » ;
- **Le Revenu universel d'activité (RUA) et l'vice public de l'insertion (SPI)** : échanges sur les différentes politiques publiques locales et nationales en matière de lutte contre la pauvreté ;
- Echanges sur le contexte, la gouvernance et le financement de la **rénovation énergétique des bâtiments** ;
- Le dialogue avec la **mission d'appui au financement des infrastructures de la Direction générale du Trésor**.

## LE TEMPS FORT DE L'ANNÉE

**12 septembre 2019 : Séance de travail avec Carole Puig-Chevrier**, Conseillère collectivités territoriales et aménagement du territoire auprès du Premier ministre. Le 12 septembre, Carole Puig-Chevrier, nouvellement nommée conseillère à Matignon a échangé très directement avec les Directeurs généraux des grandes villes, grandes communautés et métropoles sur les projets de loi inscrits à l'agenda : projet de loi de finances pour 2020, projet de loi sur l'économie circulaire et projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique.



# RESSOURCES HUMAINES ET MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Muriel Sauvegrain**, 1<sup>er</sup> adjointe au maire d'Orléans et vice-présidente d'Orléans Métropole et **Elisabeth Lefranc**, adjointe au maire de Nantes et vice-présidente de Nantes Métropole

France urbaine assume pleinement sa responsabilité de représentation et de coordination des « élus-employeurs urbains », notamment au CSFPT et au sein de la coordination des employeurs territoriaux. Pour nos collectivités, l'enjeu de la Fonction publique territoriale n'est jamais une simple variable budgétaire mais d'abord un levier essentiel pour garantir un service public neutre et de qualité. Le statut est un outil puissant pour accomplir nos missions de service public, c'est pourquoi il faut à la fois le défendre et le moderniser. En particulier, il ne faut pas hésiter à lever les complexités inutiles, et à renforcer les leviers managériaux (rémunération, disciplinaire, protection de la santé, déontologie) pour renforcer son efficacité au service des usages et son attractivité pour les agents.

Sur ces bases, France urbaine discute avec l'Etat, les parlementaires, les autres associations d'employeurs territoriaux et les organisations syndicales. Les positions de France urbaine sont travaillées techniquement et politiquement au sein du groupe « Ressources humaines et modernisation de la FPT », avant d'être validées par le Conseil d'administration et/ou le Bureau.

## LE GROUPE DE TRAVAIL EN CHIFFRES

4 réunions tenues sur l'année

102 participants sur l'année



## LA LOI « TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE »

La loi « Transformation de la Fonction publique » apporte un plus indéniable au management des collectivités. Grâce à un travail de concertation riche et exigeant avec le Gouvernement, les parlementaires et la Coordination des employeurs territoriaux, les principales demandes de France urbaine (encadrement du droit de grève, rémunération au mérite collectif, simplification de la procédure disciplinaire) ont été satisfaites.

Voici les positions de France urbaine portées par le projet de loi initial :

- **La possibilité de recruter des contractuels sur des postes de catégorie B** (ex : technicien informatique, technicien eau et assainissement, cuisinier, etc.)
- **La simplification des instances de dialogue social** : CAP recentrée (plus de consultation préalable sur les mutations, détachements, etc.), fusion CT/CHSCT (avec une formation spécialisée Santé et conditions de travail, et une clarification des compétences) ;
- **La création d'un Contrat de projet** : embauche d'un titulaire ou d'un contractuel pour une durée de 1 à 6 ans pouvant être ajustée à la durée effective du projet ;
- **La possibilité de rupture conventionnelle** avec un agent contractuel ou titulaire ;
- **La mise en œuvre du protocole pour l'égalité professionnelle Femme-Homme** ;
- **L'harmonisation des durées de temps de travail à 1 607 heures** par suppression des régimes dérogatoires antérieurs à 2001 ;
- **La reconnaissance des intercommunalités comme employeurs territoriaux** : élargissement du collège des employeurs territoriaux du CSFPT.



### Les avancées obtenues /

Voici les propositions de France urbaine reprises par les parlementaires ou le gouvernement :

- **L'encadrement du droit de grève dans la territoriale** :
  - Possibilité d'imposer la grève de la prise de service jusqu'à son terme lorsqu'une grève en cours de service entraînerait un désordre manifeste dans l'exécution du service ;
  - 48 heures de délai de prévenance lorsqu'un agent souhaite faire grève ;
  - Possibilité de mettre en place un service minimum pour assurer la continuité du service public dans les services de collecte et de traitement des déchets des ménages, de transport public de personnes, d'aide aux personnes âgées et handicapées, d'accueil des enfants de moins de trois ans, d'accueil périscolaire, de restauration collective et scolaire ;
- **La simplification de la procédure disciplinaire** :
  - Suppression du Conseil de recours, près l'avis du Conseil de discipline l'agent pourra exercer directement son recours devant le juge administratif, ce qui

fera gagner deux à trois ans dans la procédure pour le bénéficiaire de tous ;

- Les sursis pourront être également révoqués sur simple exclusion temporaire, sans avoir à reconvoquer nécessairement un conseil de discipline ;

→ **La reconnaissance du mérite collectif :**

- Le CIA pourra tenir compte de l'engagement professionnel d'un agent mais aussi le cas échéant des résultats collectifs du service. Cela donnera un nouveau levier de motivation pour leurs équipes ;

→ **La généralisation des possibilités de concours sur titre à l'ensemble des filières ;**

→ **La possibilité de recourir au télétravail ponctuel** à la demande de l'agent et dans l'intérêt du service ;

→ **Le double détachement :**

- Possibilité pour un agent sur un poste fonctionnel (DGS, DGA) et ayant réussi un examen professionnel d'administrateur ou d'ingénieur en chef de se faire titulariser sur son poste ;

→ **La sécurisation des possibilités de mutualisation de CAP ou CST** entre une commune, son EPCI et leurs établissements publics ;

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

■ **Auditions ministérielles** au cours desquelles Olivier Dussopt a reçu le président Jean-Luc Moudenc, Muriel Sauvegrain, Elisabeth Lefranc et les collaborateurs de France urbaine.

■ **28 mars 2019 : table-ronde « Quelle modernisation pour la fonction publique territoriale ? »** lors des Journées Nationales à Toulouse qui a permis d'échanger avec une centaine d'élus et de techniciens urbains sur la future plateforme de propositions de France urbaine.

■ **Rencontres du groupe projet** avec France Burgy, DGS du CNFPT, puis Renan Mégy, conseiller « Fonction publique territoriale » d'Olivier Dussopt, qui ont permis d'échanger de manière franche et constructive notamment sur les questions de la formation des agents ainsi que sur la réforme de l'apprentissage.





# SANTÉ

## ÉLU RÉFÉRENT

**Co-présidents :** **André Rossinot**, président de la Métropole du Grand Nancy et secrétaire général de France urbaine, **Philippe Saurel**, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole, **Isabelle Maincion**, maire de la Ville-aux-Clercs et **Jean-Pierre Bouquet**, maire de Vitry-le-François

### ▶ LA COMMISSION EN CHIFFRES

**3** réunions tenues sur l'année

**112** participants sur l'année

L'année 2019 a été marquée par une forte actualité en matière sanitaire, qui a réinterrogé le rôle et la place des collectivités territoriales dans l'organisation et la territorialisation du système de soins. Les échanges se sont tenus dans le cadre de la commission « Santé » commune France urbaine/AMF mais aussi du groupe de travail ad hoc du pôle Joubert, composé de France urbaine et l'AdCF mais aussi de la FNAU et de l'ANPP.

La loi « Organisation et transformation du système de santé » (OTSS), portée par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé a été promulguée le 24 juillet 2019. Elle constitue l'une des concrétisations du plan « Ma Santé 2022 », annoncé par le président de



la République le 18 septembre 2018 et a pour objet de rénover le mode d'accès aux études médicales, de renforcer les liens entre acteurs de la santé pour décloisonner la ville, l'hôpital et le médico-social et de mieux structurer l'offre de santé dans les territoires, en encourageant la constitution de projets de santé de territoire.

L'année a également été marquée par la crise des urgences et de l'hôpital public et l'annonce de mesures successives par le Gouvernement. Autant de sujets qui questionnent l'organisation de notre écosystème de soins et justifient une association renforcée des territoires au fonctionnement de l'offre de soins, au service d'un parcours sanitaire et territorial rénové pour nos concitoyens.

C'est le sens de la mobilisation qui a été celle de France urbaine tout au long de cette année, qui s'est concrétisée par des échanges denses et nourris au sein du groupe contact « Ma Santé 2022 », installé par la ministre des Solidarités et de la Santé en avril 2019. France urbaine a été, en outre, fidèle à son ADN en proposant et mettant en débat, en septembre 2019, une *Contribution pour une stratégie territoriale de santé*, en lien avec l'AdCF.

## L'ELABORATION DE LA LOI « ORGANISATION ET TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ » (OTSS) : UNEPARTICIPATION ACTIVE DE FRANCE URBAINE AU SEIN DU GROUPE CONTACT « MA SANTÉ 2022 »

L'année 2019 a signé le vote d'une nouvelle loi Santé, la loi OTSS : France urbaine s'est activement mobilisée au cours du débat parlementaire, en lien avec l'AdCF, pour porter une **vision du système de santé construite à partir des projets de territoires**. Représentée par André Rossinot, elle s'est investie dans le « groupe contact Ma Santé 2022 » qui réunit, à raison d'une séance environ par trimestre, le ministère des Solidarités et de la Santé (le cabinet de la ministre et la Direction générale à l'offre de soins, DGOS), les fédérations de professionnels et les associations nationales d'élus, dont France urbaine.

Ainsi, durant l'examen du texte OTSS, France urbaine a défendu des amendements auprès des parlementaires et du Gouvernement, visant à :

- moderniser le dialogue entre les collectivités territoriales, les Agences régionales de santé (ARS) et les professionnels de santé, au service d'une territorialisation accrue des politiques de santé,
- faire reconnaître la nécessité de prendre en compte les projets de territoire, dans la définition des stratégies d'accès aux soins.

### Les avancées obtenues /

- La création, auprès de chaque ARS, d'une commission de coordination dédiée à « l'organisation territoriale des soins » ;
- La création, au sein de chaque département, d'une instance de concertation des élus sur « l'organisation territoriale des soins » ;
- La constitution, à l'initiative des nouvelles communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), d'un « projet territorial de santé » à l'élaboration duquel les collectivités territoriales et leurs groupements participeront.



## LA SITUATION DE L'HÔPITAL PUBLIC ET DES URGENCES

L'année 2019 a vu émerger des tensions dans les services d'urgence des centres hospitaliers universitaires (CHU), questionnant l'organisation de l'hôpital public. Dans ce contexte, le Gouvernement a annoncé une série de mesures au second semestre : mesures de soutien aux personnels des urgences (juin 2019), « Pacte de refondation des urgences » (septembre 2019) et plan « investir pour l'hôpital » (novembre 2019).

**Avant l'été, France urbaine s'était mobilisée pour défendre la situation de l'hôpital public.** Par un courrier signé du président Jean-Luc Moudenc, en date du 15 juillet, adressé à la ministre des Solidarités et de la Santé, elle exprimait l'inquiétude de ses adhérents concernant « *la situation dégradée des services d'urgence dans les grandes villes et métropoles de notre pays* » et pointait « *le manque criant de moyens humains et matériels pour pallier les demandes de nos concitoyens* ». Elle appelait ainsi à la création de « *postes supplémentaires d'internes, pour faire face à la situation d'urgence de nombreux services* ».

Des mesures ambitieuses ont été annoncées dans cette suite par le Gouvernement, parmi lesquelles l'instauration de primes supplémentaires à destination des personnels, la levée de certains freins administratifs et la reprise par l'Etat de 10 milliards d'euros de dette hospitalière.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**Le 30 janvier 2019 : échanges avec le cabinet de la ministre des Solidarités et de la Santé**, en amont du projet de loi OTSS. La réunion de la commission « Santé » co-animée par France urbaine et l'AMF a donné lieu à des échanges particulièrement riches, avec la présentation détaillée du plan « Ma Santé 2022 » et des grandes lignes, en avant-première, de la future loi Santé par Yann Bubien, à l'époque directeur adjoint de cabinet de la ministre Agnès Buzyn, aujourd'hui directeur du CHU de Bordeaux.

**21 juin 2019 : rencontre avec les Directeurs généraux des Agences Régionales de Santé (ARS)**. Souhaitée par de nombreux élus, la rencontre organisée le 21 juin avec les directeurs généraux des ARS a été l'occasion de mettre en avant les difficultés rencontrées au quotidien par les élus locaux pour assurer une offre de soins équilibrée et performante à leurs administrés. L'occasion aussi d'en appeler à des relations de travail plus constructives et respectueuses des missions et contraintes de chacune des parties.

**24 septembre 2019 : présentation de la contribution commune France urbaine-AdCF pour une stratégie territoriale de santé**. Lors de la séance du groupe contact *Ma santé 2022* et à la demande du ministère, France urbaine et l'AdCF ont présenté aux participants leur *Contribution pour une stratégie territoriale de santé*. Le document, assez court et synthétique porte une vision ambitieuse de l'organisation territoriale de santé, s'appuyant sur les contrats locaux de santé (CLS) existants et à venir et faisant valoir une approche contractuelle, souple et agile, adaptée aux spécificités et caractéristiques de chaque territoire.





# SÉCURITÉ

## → LA COMMISSION EN CHIFFRES

**3** réunions tenues sur l'année

**81** participants sur l'année



## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Co-présidents** : Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole et Roland Ries, maire de Strasbourg

**Vice-présidente** : Nathalie Koenders, adjointe au maire de Dijon

Mise en place début 2016 à l'initiative de ses deux co-présidents de l'époque, François Rebsamen, président de Dijon Métropole et de Gaël Perdriau, président de Saint-Etienne Métropole, la commission « sécurité » de France urbaine a poursuivi ses travaux tout au long de l'année 2019, réunissant élus et techniciens d'une trentaine de territoires à chacune de ses 3 réunions.

Cette commission a été définie, dès ses origines, comme un lieu de partage des préoccupations liées à la sécurité et la tranquillité publique, d'échange de bonnes pratiques entre les adhérents tout en jouant un rôle d'intermédiaire entre les territoires et l'Etat. Les élus des grandes villes et métropoles se sont ainsi emparés de cet espace privilégié de dialogue et de travail, la commission permettant de renforcer les relations de travail entre ses membres et l'ensemble des acteurs en charge de la sécurité, aux niveaux national et local. Du déploiement de la police de sécurité du quotidien à la stratégie nationale de prévention de la délinquance, France urbaine, par le biais de cette commission, est devenu un interlocuteur incontournable du débat public sur ces problématiques aux forts enjeux pour les territoires urbains.

En complément de cette commission, a été mis en place un groupe de travail de coordonnateurs CLSPD qui permet la mise en réseau de ces techniciens et un appui technique aux sujets politiques abordés lors des commissions.

## LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN (PSQ) ET LES GROUPEMENTS DE PARTENARIAT OPÉRATIONNELS (GPO)

France urbaine avait, dès le déploiement de l'expérimentation en février 2018, annoncé la constitution d'un comité de suivi « interne », propre aux adhérents de France urbaine et représentant la majorité des territoires expérimentateurs. Les premiers retours d'expériences issus de la Commission « Sécurité » d'une part, et du Conseil d'Administration de France urbaine d'autre part, ont attiré notre attention sur le caractère décevant, au niveau local, de cette réforme d'ambition. C'est pourquoi l'association a lancé une enquête afin d'objectiver le débat en recueillant des éléments concrets permettant d'établir un premier bilan de la mise en place de la PSQ dans les QRR et ainsi d'améliorer, en lien avec le ministère de l'Intérieur, la mise en place d'un dispositif très attendu par les élus locaux. Parmi les 19 territoires expérimentateurs (QRR), 16 ont répondu à l'enquête début février 2019. Les résultats sont disponibles sur demande.

**France urbaine n'a cessé de rappeler que le principe d'association des collectivités dans la mise en place de la PSQ devait être au cœur de cette politique avec la définition en commun des priorités d'actions, des objectifs, et des moyens à mettre en place tout en assurant une évaluation régulière du dispositif et de ses impacts à l'échelle locale.**

Forte de ce principe, France urbaine avait fait part au ministère de l'Intérieur de l'inquiétude de ses membres sur le déploiement d'un autre dispositif : les groupements de partenariat opérationnels. Ces GPO ont été conçus comme une nouvelle « philosophie d'action » déployée dans le cadre de la « sécurité du quotidien » visant à « la résolution concrète des problèmes de sécurité de la population et à la l'élaboration de réponses sur mesure ». Constatant une hétérogénéité dans le déploiement de ces GPO et un besoin d'éclair-



rages sur le périmètre et le cadrage de cet outil de partenariat local, France urbaine a pu organiser plusieurs temps d'échanges entre les élus de la commission « Sécurité », les ministres en charge du dossier et leurs équipes afin de porter les problématiques locales et les interrogations des élus de l'association. A ce titre, la séance de travail organisée avec le ministre Laurent Nuñez, le 11 juillet, a permis d'apporter un éclairage précieux aux élus locaux.

## LE CONTINUUM DE SÉCURITÉ

Lors de l'entretien avec le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner en mars 2019, les co-présidents de la commission « Sécurité » s'étaient engagés à préciser le positionnement politique de France urbaine suite à la parution du rapport sur le continuum de sécurité et des nombreuses propositions contenues dans celui-ci.

**Une contribution écrite a été remise en main propre à Laurent Nuñez en juillet 2019.** Celle-ci reprend, notamment, les lignes rouges identifiées par France urbaine : l'armement obligatoire des policiers municipaux et la remise en cause du rôle du Maire dans la conduite des politiques de sécurité au niveau local. Elle relaye les interrogations des élus sur la place à venir des acteurs

de la sécurité privée avant de formuler des propositions visant à donner aux élus et aux acteurs locaux de la sécurité les moyens d'exercer leur compétence en matière de tranquillité publique. Autant d'éléments qui alimenteront la concertation menée début 2020 autour du futur Livre Blanc de la sécurité intérieure.

### LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

La future stratégie nationale de prévention a été officiellement lancée le 4 juin à Maignon. Jean-Loup Gervaise, adjoint au Maire de Rouen y a représenté France urbaine. Des groupes de travail thématiques ont porté sur : gouvernance locale ; tranquillité publique ; à l'égard des jeunes exposés à la délinquance ; à l'égard des personnes vulnérables. Les villes expérimentatrices seront Dijon, Strasbourg et Toulouse. France urbaine s'est fortement impliquée tout au long de cette concertation, la totalité des villes expérimentatrices étant membres de l'association.

Parallèlement, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) a organisé, tout au long de l'année, des réunions de travail auxquelles France urbaine a pris part afin d'évaluer le déploiement local des différents axes du plan national de prévention de la radicalisation.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

### DES RENCONTRES MINISTÉRIELLES

**5 mars 2019 : rencontre avec Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur.** Audience ministérielle à laquelle se sont rendus les co-présidents de la commission « Sécurité » de France urbaine - Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole, et Roland Ries, maire de Strasbourg. Cette rencontre a permis de passer en revue les sujets prioritaires des élus des grandes villes et métropoles en matière de sécurité : déploiement de la PSQ, nécessaires évolutions législatives et réglementaires, suites du rapport Fauvergue - Thourot sur le continuum de sécurité. Le ministre de l'Intérieur s'est engagé à ce que les élus de France urbaine soient systématiquement associés aux travaux impactant les dispositifs de sécurité locaux.

**10 juillet 2019 : rencontre avec Laurent Nuñez, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur.** Audience ministérielle à laquelle ont participé Nathalie Koenders, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire de Dijon et Gaël Perdriau, maire de Saint Etienne et président de Saint Etienne Métropole. Thèmes abordés : les constats réalisés sur le terrain au sujet des GPO : périmètre géographique, acteurs associés, délais de mise en place, niveau d'information des élus, caractère obligatoire ou pas, délais plus ou moins contraints... la mise en place de ce dispositif s'est avérée différente d'un territoire à l'autre suscitant l'interrogation des élus, notamment au sujet des impacts sur les pouvoirs du Maire et les instances existantes.

Attaché à un partenariat de qualité, le secrétaire d'Etat a promis plus de souplesse dans le déploiement des GPO, afin de tenir compte des réalités locales et de « ne pas écraser l'existant ». Les élus devront être systématiquement associés. La contribution de France urbaine sur le continuum de sécurité lui a été remise en main propre.

#### DES AUDITIONS DE PERSONNALITÉS

**23 octobre 2019 : audition d'Isabelle Epailard**, directrice de projet, coordinatrice de l'équipe chargée de rédiger le futur Livre Blanc sur la sécurité intérieure, est venue, accompagnée de plusieurs représentants du ministère de l'Intérieur, présenter aux élus de la commission « Sécurité » le calendrier et la méthode de concertation envisagée pour l'élaboration du futur Livre Blanc de la sécurité.

**Des échanges réguliers tout au long de l'année avec le Préfet Frédéric Rose et le cabinet de Christophe Castaner** : un partenariat de qualité a été mis en place permettant des échanges réguliers autour des problématiques remontées et/ou difficultés rencontrées localement par les élus de la commission « Sécurité ».

#### DES ÉVÈNEMENTS

**21 mars 2019 : participation aux Assises de la sécurité urbaine** dans le cadre d'un partenariat entre France urbaine et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

**24 avril 2019** : invitation de France urbaine à la **cérémonie officielle du lancement du Lab' PSQ.**

**5 novembre 2019 : Etats Généraux de la Sécurité Locale** – événement de la Gazette des Communes, en partenariat avec France urbaine.

#### UN TEXTE DE LOI

**27 décembre 2019** : « **Engagement pour la vie locale et Proximité de l'action publique** » : cette loi introduit des avancées souhaitées de longue date par France urbaine et renforce, dans son titre 2, les pouvoirs de police du maire.





# SPORT

## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Co-présidents** : **Roselyne Bienvenu**, adjointe au maire d'Angers en charge des Sports, première vice-présidente d'Angers Loire Métropole et **Joël Bruneau**, maire de Caen, président de la Communauté urbaine de Caen la Mer

### → LA COMMISSION EN CHIFFRES

**4** réunions tenues sur l'année

**63** participants sur l'année



La réforme de la gouvernance du sport occupe, depuis plus de deux ans, l'actualité institutionnelle. La concertation, lancée en novembre 2017 a permis de rassembler l'ensemble des parties prenantes afin de concevoir, de façon collégiale, un nouveau modèle de gouvernance, plus partagée. Aux côtés de l'Etat, du mouvement sportif et des représentants du monde économique, les associations d'élus dont France urbaine ont notamment fait valoir la place qui devait échoir aux collectivités territoriales dans la nouvelle instance représentative qu'est l'Agence nationale du sport (ANS).

En outre, la désignation de France urbaine comme membre fondateur de l'ANS permet une juste reconnaissance du rôle des grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles dans la structuration des politiques publiques sportives et le financement des équipements sportifs. Il s'agit désormais de consolider et renforcer l'assise territoriale des futures politiques sportives via les Conférences régionales du sport, qui doivent incarner demain, dans leur fonctionnement, un modèle de pilotage décentralisé tourné vers les besoins des territoires et leurs habitants.

### L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Parmi les membres fondateurs de l'Agence nationale du sport (ANS), figure France urbaine qui siège au sein de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale. France urbaine a souhaité que l'ANS puisse être dédiée à la fois au développement du sport pour tous et au soutien à la haute performance, deux axes prioritaires qui soutiennent la pratique physique et sportive du plus grand nombre et le haut niveau, en perspective des grandes compétitions internationales à venir, dont les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

## LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT

Assimilées comme le « second acte » de la nouvelle gouvernance du sport, les Conférences régionales doivent incarner un modèle de décentralisation, avec des modalités d'organisation et de fonctionnement distinctes de l'ANS. Ces nouvelles instances territoriales du sport doivent, en effet, disposer d'une autonomie pleine et entière leur permettant d'adapter les politiques sportives aux réalités territoriales. Dans une contribution intitulée « Pour une nouvelle organisation territoriale du sport », publiée en juillet 2019, France urbaine estimait qu'aucun chef de filât ne devait être institué, au nom de la compétence partagée qui prime en matière de politiques sportives.

L'Association souhaite que ces Conférences régionales du sport facilitent la visibilité de l'action de chacun en matière de politiques sportives, tant au regard des priorités identifiées que des moyens dédiés. Elles seront un moyen de relier les acteurs du monde économique aux projets sportifs et de renforcer l'adéquation du projet sportif fédéral aux orientations prises par les territoires. France urbaine milite surtout pour que le sport, en tant que politique publique puisse être appréhendé de manière transversale et intégrée, en lien avec les enjeux du vivre-ensemble et des solidarités et en dialogue avec les défis de la santé, de l'éducation et de la transition écologique.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**18 juillet 2019 : publication d'une contribution « Pour une nouvelle gouvernance territoriale du sport »**, proposant plusieurs axes structurants pour repenser la façon d'appréhender et de mener les politiques sportives dans les territoires.

**Participation à la définition du cahier des charges portant sur la labellisation « Terre de Jeux »**, fédérant les collectivités territoriales et les associations sportives à la promotion du sport dans les territoires, en perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024.



**Identification de plusieurs axes de travail portant sur le sport** – en cours et à venir – : réalisation d'une étude consacrée à la place des grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles dans le développement du sport en France, urbanisme et développement de la pratique sportive autonome et individuelle, réflexions sur le développement et la généralisation d'événements sportifs écoresponsables, sport-santé et sport sur ordonnance...

**Tenue d'auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat** portant sur la nouvelle gouvernance du sport et participation à des études dédiées, notamment l'étude annuelle du Conseil d'Etat consacrée au sport.

**Co-organisation d'événements dédiés aux politiques sportives**, à l'instar d'une Journée technique consacrée aux sports « outdoor » en ville, le 28 novembre 2019, à Lyon, en lien avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et le ministère des Sports.





# STRATÉGIES ALIMENTAIRES TERRITORIALES

Mis en place en 2017 à l'occasion de la sortie de la publication « Villes, agriculture et alimentation : expériences françaises », le groupe projet « Stratégies alimentaires territoriales » a poursuivi ses travaux tout au long de l'année 2019, en partenariat avec RESOLIS.



## ▶ LE GROUPE PROJET EN CHIFFRES

**3** réunions tenues sur l'année

**43** participants sur l'année

## L'ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE FRANCE URBAINE « POUR UNE TRANSITION EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE »

En février 2019, 75 territoires membres de France urbaine ont signé la déclaration de France urbaine « Pour une transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire ». Issu des travaux au sein du groupe « Stratégies alimentaires territoriales », ce document vise à créer un mouvement collectif en faveur de la consolidation de nouveaux modèles de production et de consommation alimentaire. Il comprend une série d'engagements au niveau local et international afin d'accélérer le mouvement de transition en cours.

- La déclaration est disponible ici : <http://franceurbaine.org/actualites/les-elus-de-france-urbaine-sengagent-pour-une-alimentation-durable-responsable-et>

## LA RÉALISATION D'UNE PUBLICATION SUR LE THÈME DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Dans le prolongement des engagements adoptés par 75 territoires membres de France urbaine, en février 2019, « Pour une transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire », France urbaine a souhaité approfondir ses réflexions sur le thème de la lutte contre la précarité alimentaire. La publication « Les villes face aux défis de la précarité alimentaire : expériences françaises » a permis de rassembler 21 contributions de villes et agglomérations qui décrivent, à travers des exemples concrets, leurs méthodes pour lutter

contre la précarité alimentaire. Ces contributions sont complétées par des recommandations et enrichies par les regards de trois experts qui, chacun à leur manière, rappellent des éléments de contexte indispensables pour mieux appréhender un sujet qui s'avère complexe.

• **L'étude est disponible ici** : <http://franceurbaine.org/publications/les-villes-face-la-precarite-alimentaire-experiences-francaises>

### LA PRÉPARATION DU FORUM URBAIN MONDIAL

Dans le cadre de la préparation du Forum urbain mondial organisé en février 2020 - principale conférence internationale sur les thématiques de la ville et de l'urbanisation - France urbaine s'est impliquée aux côtés des acteurs français regroupés au sein du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT). Le copilotage du groupe de travail « Agriculture et Alimentation » a été l'occasion de coordonner l'écriture du livret de recommandations et de bonnes pratiques réalisé en prévision du Forum.

### LA PARTICIPATION À DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS

France urbaine a pris part, tout au long de l'année 2019, à une série d'événements organisés sur les thèmes de l'agriculture et de l'alimentation. L'occasion pour l'association de présenter et valoriser le travail de ses membres :

- **5 et 6 février 2019** : la participation aux premières **Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable à Montpellier** ;
- **9 et 10 octobre 2019** : la présentation des travaux de France urbaine dans le cadre du **partenariat Franco-Suédois pour l'innovation et les solutions vertes**, à l'invitation de l'Ambassade de France en Suède, basée à Stockholm ;
- **15 et 16 octobre 2019** : la participation à la deuxième édition des « **Journées de l'agriculture urbaine en méditerranée** », organisée à Marseille.





# TOURISME

## ÉLU RÉFÉRENT

**Co-présidents :** Christophe Bouchet, maire de Tours et Cécile Helle, maire d'Avignon

### → LA COMMISSION EN CHIFFRES

**3** réunions tenues sur l'année

**62** participants sur l'année

La commission « Tourisme » de France urbaine, dernière-née des commissions de l'association puisque relancée en décembre 2018 après quelques années de sommeil, a progressivement pris son envol en 2019. Elle s'est successivement intéressée aux différents niveaux d'offices de tourisme et à leur métropolisation éventuelle, à l'évolution de la taxe de séjour à l'aune de l'arrivée en force sur le marché de la location d'hébergements des plateformes de location en ligne type Airbnb, aux relations qu'entretiennent les adhérents avec Atout France ainsi qu'aux outils de l'attractivité. Elle s'est également penchée sur le rapport d'information sur le tourisme en France porté par Didier Martin, député de la Côte d'Or, et a organisé un point d'information et définit une prise de décision sur une action conjointe des adhérents de France urbaine vis à vis des plateformes de tourisme.



### ATOUT FRANCE ET LES GRANDES VILLES

La commission a reçu des représentants d'Atout France afin d'explorer avec eux plusieurs aspects de leur partenariat, au premier chef les aides financières que peuvent recevoir les villes en vue de promouvoir la destination France à la lumière des événements de 2018, notamment les Gilets Jaunes. Une réflexion a par ailleurs été engagée sur la définition d'un partenariat autour du pavillon France lors des salons internationaux de tourisme.

### LES OUTILS DE L'ATTRACTIVITÉ

La commission a auditionné les représentants des structures principales de mise en œuvre de l'attractivité d'un territoire, en recevant notamment France Congrès et Événements et en réfléchissant au rôle et à l'action quotidienne des agences d'attractivité à partir des modèles existants parmi les adhérents de France urbaine.

## DES ÉCHANGES SUR LA TAXE DE SÉJOUR

Ce thème aura été discuté à plusieurs reprises en 2019, pour accompagner l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions concernant la taxe de séjour appliquée aux plateformes de location en ligne de type Airbnb.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

**28 mars 2019 : atelier tourisme durant les Journées Nationales de France urbaine à Toulouse.** Cet atelier était dédié aux problèmes découlant de son statut de compétence partagée. Il a permis de faire échanger les élus de France urbaine et les représentants des fédérations des offices, agences et comités de tourisme ainsi qu'avec Atout France.

**17 mai 2019 : Comité interministériel du tourisme.** Christophe Bouchet, président de la commission, est devenu en 2019 membre du comité interministériel du tourisme, présidé par le Premier ministre et qui oriente toutes les grandes décisions nationales en matière de tourisme. Il a aussi intégré le comité filière tourisme, présidé par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

**24 et 25 octobre 2019 :** participation au **séminaire de travail consacré au tourisme durable et solidaire, organisé à Tanger (Maroc).** Organisé grâce au soutien du fonds conjoint d'appui à la coopération décentralisée franco-marocaine, le séminaire de travail a permis de réunir une

centaine de représentants d'institutions et de collectivités françaises et marocaines. Une table ronde consacrée à l'identification et au développement de nouveaux produits touristiques, a été l'occasion pour Christophe Bouchet de témoigner d'expériences et de pratiques locales d'hébergements alternatifs de qualité, originaux et répondant aux objectifs d'un tourisme durable pour tous en zone urbaine et rurale.





# URBANISME, LOGEMENT ET MOBILITÉS

## ▶ LA COMMISSION EN CHIFFRES

**2** commissions tenues sur l'année

**26** participants sur l'année

## ▶ LE GROUPE DE TRAVAIL « URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN » EN CHIFFRES

**3** réunions tenues sur l'année

**30** participants sur l'année

## ▶ LE GROUPE DE TRAVAIL « HABITAT » EN CHIFFRES

**4** réunions tenues sur l'année

**73** participants sur l'année

## ÉLUS RÉFÉRENTS

**Co-présidents** : **Patrice Vergriete**, président de la communauté urbaine de Dunkerque et **Corinne Casanova**, vice-président de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget



L'année 2019 a été marquée par les travaux liés à la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). Avec, sous l'angle de l'urbanisme, la concertation menée par le gouvernement sur l'élaboration de deux ordonnances, celle sur la modernisation des SCOT, et celle concernant la hiérarchie des normes opposables aux documents d'urbanisme ainsi qu'entre documents de planification. En outre, la commission a débuté un cycle de réflexion sur les nouveaux enjeux de la planification en matière d'urbanisme, en débutant par les thématiques

de l'alimentation et du risque inondation. En outre, la commission a initié, à la suite de l'objectif fixé en début d'année par le président de la République et la création d'un groupe de travail interministériel dédié, une réflexion sur le « zéro artificialisation nette ».

En matière de logement et d'habitat, les travaux de la commission se sont inscrits dans le contexte de l'après-Réduction de loyer de solidarité (RLS) et des discussions autour de la clause de revoyure avec le monde HLM. France urbaine et ses élus ont pesé de tout leur poids pour contribuer à une sortie par le haut d'une situation devenue critique pour les bailleurs sociaux et leurs fonds propres. Dans ce contexte, France urbaine a signé, aux côtés d'autres associations d'élus, une charte avec la fédération des offices publics de l'habitat (OPH), au Mans, en mai, afin de renforcer la prise en compte des besoins des territoires et de leurs habitants par les offices. Le dossier de l'habitat a été également investi dans le cadre du dispositif « Logement d'abord » lancé en 2017 par le gouvernement, France urbaine étant, aux côtés de l'ADF et l'AdCF, partenaire au nom des collectivités locales du comité de pilotage national. Le sujet est aussi au cœur des problématiques d'accueil des migrants sur les territoires, avec la mobilisation du parc social (souvent en diffus) et de l'intermédiation locative dans le parc privé. L'habitat a été enfin fréquemment abordé dans le cadre des échanges sur la mise en œuvre du revenu universel d'activité (RUA) avec le supplément logement mais aussi dans le cadre des travaux du groupe projet insertion/emploi.

Pour ce qui concerne les mobilités, l'année 2019 a été notamment consacrée à la préparation en groupes miroirs, aux auditions parlementaires, au début de la mise en œuvre de la loi LOM mais également à la réforme ferroviaire. Ce travail a été effectué en partenariat constant avec les autres associations et notamment le GART, l'AdCF, l'AMF et Régions de France. De très nombreuses réunions se sont tenues avec les acteurs concernés de nos collectivités, soit par

sujet thématique de la loi (ZFE, MaaS/données, TER/métropolitain), ou avec de nouvelles structures partie-prenantes de l'évolution des mobilités (free floating/autopartage, véhicule autonome ...). Au titre des mobilités, d'autres enjeux tels que la gratuité des transports ont été évoqués, de même que l'éventualité d'une contractualisation Régions/métropoles/opérateurs ferroviaires pour une optimisation des dessertes ou des rabattements métropolitains. Les nouveaux partenariats se sont développés cette année, que ce soit pour les futurs contrats opérationnels de mobilité, le développement contrôlé des nouveaux usages (free-floating), le contrôle des zones à faible émission ou des voies réservées. Nous avons également accompagné nos collectivités adhérentes pour la prise en compte de leurs spécificités, concernant le cas échéant le financement d'infrastructures ou leur entretien, y compris le patrimoine routier, mais également des outils institutionnels d'organisation des mobilités en accord avec les principes d'alliance de territoires (syndicats mixtes SRU). Enfin, la notion de mobilité a été remise au cœur des enjeux environnementaux, en donnant aux territoires des outils d'action contre l'autosolisme, en encourageant le covoiturage, en soutenant les mobilités cyclables et douces ou en portant le principe d'une indemnité individuelle à ce titre.



## LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA PLANIFICATION

Les documents d'urbanisme sont de plus en plus amenés à prendre en considération des sujets émergents, notamment liés à la transition écologique. C'est ainsi qu'ils sont régulièrement interpellés pour intégrer les nouveaux enjeux liés à l'émergence des risques (inondations, événements climatiques exceptionnels), mais aussi la transition énergétique, la préservation de la biodiversité ou encore la préservation d'espaces dédiés à l'agriculture pour promouvoir une alimentation « durable ». La commission a souhaité débiter ses réflexions en la matière par les thématiques de l'alimentation, en lien avec l'association Terres en ville, et par celle de la prise en compte du risque inondation, avec la collaboration du Centre européen de prévention du risque inondation (CEPRI). L'objectif consiste, à la fin de ce cycle de réflexion, à la fois d'échanger sur les bonnes pratiques en la matière, et de dégager des pistes de proposition pour une meilleure prise en compte de ces sujets, émergents mais de plus en plus importants, dans les documents d'urbanisme.

## LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

La prise de conscience de l'ampleur du processus d'artificialisation des sols, mettant en tension les portions du territoire français consacrés à l'agriculture et aux espaces naturels et en partie cause des dégâts causés par des événements climatiques exceptionnels (inondations, tempêtes, etc.) a beaucoup progressé ces dernières années. Le gouvernement s'est saisi de cette problématique en incitant à la densification urbaine. Début 2019, le président de la République a souhaité donner un nouvel élan à cette politique en fixant un objectif de « zéro artificialisation nette » comme un des axes majeurs du plan biodiversité. Les territoires, de leur côté, ont également mis en place des démarches pour lutter contre l'étalement urbain, ceux-ci se traduisant notamment par des outils de maîtrise foncière.



Pour autant, il s'agit d'une politique complexe, tant les modèles urbains, économiques et sociaux favorisent l'extension urbaine. Plusieurs rapports récents se sont penchés sur cette question et la commission a souhaité nourrir ses réflexions en invitant l'une des auteurs du rapport du comité pour l'économie verte, la députée des Bouches-du-Rhône Anne-Laure Petel, à venir débattre des constats posés et des pistes de travail pour parvenir à l'objectif d'une réduction drastique de l'artificialisation des sols. L'objectif consiste à ce que France urbaine, l'AdCF et la FNAU, partenaires dans le cadre de cette commission, puissent formuler des propositions communes dans le cadre du groupe de travail interministériel qui a été constitué sur le sujet.

## LA MIXITÉ URBAINE ET L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

La question de la mixité sociale et urbaine a été envisagée par deux prismes : les conditions d'application (parfois complexes) de la loi SRU, imposant aux collectivités de construire 25 % de logements sociaux sur leur territoire d'ici 2025 et les dispositifs d'accès sociale à la propriété. Parmi ces derniers, le dispositif Office foncier solidaire (OFS) qui permet, depuis la loi ELAN, de distinguer la propriété du bâti de la propriété du foncier. Il s'agit d'un levier efficace, à l'endroit des classes moyennes et modestes, via un bail réel et solidaire (BRS), pour acquérir un logement à des conditions sou-

tenables, en particulier dans le cœur des villes où le foncier a atteint des niveaux de prix souvent très élevés. Ce dispositif connaît un vif succès depuis fin 2018 dans les grandes villes et métropoles. A noter que l'expérimentation lilloise de l'OFS a été présentée dans une capsule vidéo dédiée, lors de la Conférence des Villes 2019.

### DES PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION DES POLITIQUES DE L'HABITAT, EN VUE DU PROJET DE LOI « 3D »

La commission a eu à se pencher sur les propositions qui pourraient être faites à l'exécutif en matière de décentralisation/différenciation/déconcentration des politiques de l'habitat et du logement, en vue du projet de loi « 3D », qui devrait être présenté en Conseil des ministres à la fin du premier semestre 2020.

Trois propositions ont émergé qui seront soumises pour validation, le moment venu, aux nouveaux élus issus du scrutin de mars 2020 :

- **Mutualiser l'objectif de 25 % de logement social à horizon 2025 à l'échelle des communautés, agglomérations et métropoles en assouplissant et territorialisant le calcul pour chaque commune-membre**, selon le niveau de tension des marchés locaux de l'habit et les niveaux de desserte (cette demande figurait déjà dans le Manifeste d'Arras de France urbaine de mars 2017),
- **Confier aux grandes villes, communautés et métropoles le soin de définir le nombre de nuitées relevant des locations saisonnières type Airbnb sur leur territoire**. Les villes et EPCI auraient ainsi la possibilité de mieux encadrer ces activités, éviter la surchauffe des loyers observés ici et là et la captation d'une partie du parc existant à des fins spéculatives,
- **Territorialiser les zonages de l'investissement locatif (A, B1, B2...), de la construction HLM et du PTZ** à l'échelle des comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), avec consultation systéma-

tique des communautés et métropoles délégataires des aides à la pierre dotées de programmes locaux de l'habitat (à l'instar de ce qui est pratiqué aujourd'hui en région Bretagne, avec l'accord du gouvernement).

### LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN »

- **La dématérialisation des documents d'urbanisme**, à travers la présentation de la démarche initiée par la métropole de Brest et des points réguliers sur les travaux du groupe sur la dématérialisation des DIA ;
- **La mise en œuvre des nouveaux dispositifs créés par la loi Elan en matière d'urbanisme**, à savoir les projets partenariaux d'aménagement et les grandes opérations d'urbanisme (PPA/GOU). Lors d'une séquence d'échanges avec la DHUP, les participants du groupe ont pu mieux comprendre les orientations que le gouvernement souhaite donner à ces outils, et obtenir des précisions sur les modalités de pilotage et de mise en œuvre de ces outils qui viennent enrichir la gamme de ceux mis à disposition des territoires ;
- **Le suivi et les contributions dans le cadre de la démarche « Planifions nos territoires ensemble »** (ordonnances sur modernisation des SCOT et sur hiérarchie des normes, notamment), initiés par le gouvernement à la suite du vote de la loi Elan ;
- **Le suivi et les contributions dans le cadre de la démarche commerce initiée par le « consortium » France urbaine, AdCF, FNAU et Fédération des SCOT ;**
- **Le suivi et les propositions d'amendements dans le cadre de l'examen au Parlement du projet de loi « Engagement et proximité » et de la proposition de loi Lagleize ;**
- **L'initiation d'un cycle de réflexion sur la question de la maîtrise de l'artificialisation** dans le cadre de l'objectif « Zéro artificialisation nette ».

**LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « HABITAT »**

- Les conditions de regroupement/fusion des organismes HLM dans la cadre des obligations fixées par la loi ELAN ;
- L'accord de Matignon d'avril 2019 sur la clause de revoyure : contenus et perspectives ;
- Les offices fonciers solidaires (OFS) et le bail réel et solidaire (BRS) ;
- Les conventions d'utilité sociale (CUS) ;
- La réforme du crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) ;
- Les décrets sur le système de cotation de la demande de logement social et la gestion en flux des droits de réservation.

**LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE**

**21 mai et 15 novembre 2019** : auditions à l'Assemblée nationale par le député de Haute-Garonne Jean-Luc Lagleize, concernant son rapport sur le foncier et la proposition de loi afférente.

**18 septembre 2019** : intervention du ministre chargé de la Ville et du Logement Julien Denormandie lors de la première table ronde de la 19<sup>e</sup> édition de la Conférence des Villes.

**21 octobre 2019** : invitation au colloque organisé au Sénat par l'ADF et la Fédération des OPH sur la décentralisation des politiques de l'habitat, en vue du projet de loi « 3D ».

**17 décembre 2019** : colloque organisé à Paris par le journal *Le Moniteur*, sur le modèle de financement du logement social, avec les conséquences prévisibles à attendre à terme de la suppression de la taxe d'habitation.



## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

→ 28 ET 29 MARS 2019

3<sup>es</sup> JOURNÉES NATIONALES  
DE FRANCE URBAINE

Après Dijon en 2018, c'est à Toulouse que plus de 500 élus et techniciens se sont réunis les 28 et 29 mars 2019, à l'invitation du président de France urbaine, Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, pour la 3<sup>e</sup> édition des Journées Nationales de France urbaine, sur le thème « Crises environnementale, économique et sociale : les villes, terres de solutions ».

Une édition à la tonalité particulière, sur fond de crise des Gilets Jaunes et contrairement aux années passées, aucun membre de l'exécutif n'a participé à cette édition. L'association avait invité le président du Sénat, Gérard Larcher, et le député Jean-René Cazeneuve, président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, à ouvrir et clôturer les travaux.

Les maires de grandes villes et présidents de métropoles ou agglomérations ont exprimé leurs craintes que, dans le contexte des Gilets Jaunes, « le discours simpliste » qui vise à « opposer l'urbain au rural » n'ait pris le dessus au détriment des grandes villes. Ils ont également présenté leur contribution au Grand Débat National, faite d'une série de demandes et propositions avant de la remettre le 9 avril 2019 au président de la



République, regrettant d'avoir été peu écoutés ces derniers mois. Ce document est constitué de 14 fiches thématiques avec, pour chacune d'entre elles, une évocation des "acquis" et une série de "demandes", souvent précises, à court et à long terme : cohésion sociale et territoriale, culture, développement durable et transition énergétique, développement économique, éducation, finances et fiscalité, logement, mobilités, gestion financière locale, numérique et innovation, santé, sécurité, sport, fonction publique territoriale.

À son tour, Gérard Larcher, le président du Sénat, a plaidé pour une nouvelle étape de la décentralisation. «Le temps n'est plus aux schémas mais aux libertés locales», a-t-il lancé après avoir évoqué l'un des nombreux documents de planification de l'État, le schéma d'aménagement et de développement durable (SRADDT)... «Arrêtons d'opposer les territoires», a pareillement recommandé Jean-René Cazeneuve, le député du Gers, représentant du président de l'Assemblée nationale pour les collectivités locales.

→ 25 JUIN 2019

## 3<sup>e</sup> ÉDITION DES RENCONTRES FINANCES PUBLIQUES

La 3<sup>e</sup> édition des Rencontres finances publiques, organisée le 25 juin 2019 à l'Hôtel de Lassay (Assemblée nationale) avait l'objectif premier de préparer et d'anticiper les débats qui se tenaient dans le cadre du projet de loi de finances, à la rentrée de septembre, en présence de Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de Jean-Luc Moudenc, président de France urbaine.

Après la présentation de la 4<sup>e</sup> édition de « Territoires urbains, Portrait financier » par Luc Alain Vervisch, Directeur des études à la Banque Postale Collectivités Locales, trois tables-rondes ont été proposées aux participants. La première était axée sur le bilan et les perspectives liées à la trajectoire globale des finances



publiques, avec François Rebsamen, maire de Dijon, président de Dijon Métropole et co-président de la commission « Finances » de France urbaine, Jean-Michel Thornary, président de la formation interjuridictions « Finances publiques locales » à la Cour des comptes et Christophe Jerretie, député de la Corrèze, co-rapporteur

de la mission RCT à l'Assemblée nationale.

La deuxième table-ronde, en présence d'Olivier Carré, maire d'Orléans, président d'Orléans Métropole, co-président de la commission « Finances » de France urbaine, Jean-René Cazeneuve, député du Gers, président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale et Thomas Rougier, Secrétaire général de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, s'est intéressée aux nouveaux enjeux de la solidarité territoriale et de la péréquation. Enfin, en écho avec l'actualité, la troisième table ronde a permis aux intervenants et au public d'échanger sur les ressources financières des collectivités locales destinées à la transition écologique dans les territoires, aux côtés d'Emmanuel Grégoire, premier adjoint d'Anne Hidalgo, maire de Paris, Christine Lavarde, sénatrice des Hauts-de-Seine et Bénédicte Peyrol, députée de l'Allier.

86

### Une nécessaire mise en adéquation entre action et fruit budgétaire de l'action selon Richard Ferrand



En ouverture de l'événement, Richard Ferrand, faisant référence à la concertation sur la réforme de la fiscalité locale, a notamment souligné la nécessaire mise en adéquation entre action et fruit budgétaire de l'action :

« les ressources locales ne sont plus en cohérence avec les compétences confiées par la loi et ne permettent pas de répondre aux enjeux de pilotage financier et de financement des transitions ». Par ailleurs, s'agissant de la contractualisation, le président de l'Assemblée nationale a indiqué, devant plusieurs dizaines de parlementaires : « Je n'ignore rien, d'ailleurs, des pertinentes propositions d'amendement qui ont été faites par France urbaine et qui seront à examiner cette année ».

### La fiscalité locale au cœur du discours de Jacqueline Gourault

Jacqueline Gourault a, quant à elle, mentionné le rapport de la Cour des comptes, mettant en avant la « stabilisation du cadre financier », ainsi que la contractualisation mais elle a logiquement concentré son propos sur le sujet le plus brûlant du moment : la réforme de la fiscalité locale. Sur ce dernier sujet, la ministre a notamment confirmé le mécanisme alternatif au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) envisagé par l'Etat : « Les masses financières n'étant pas ajustées commune par commune et afin de respecter la promesse de compensation à l'euro près, nous travaillons avec les services de Bercy et de la DGCL à la mise en place d'un mécanisme innovant de garantie de compensation, qui évite de passer par un fonds et de reproduire les difficultés de la réforme de la taxe professionnelle ».



### Jean-Luc Moudenc précise ses attentes sur le bilan de la contractualisation

Le président de France urbaine s'est chargé de préciser ses attentes en ce qui concerne le bilan de la contractualisation : « ce qui est primordial c'est de corriger sans délais les dysfonctionnements identifiés. Ceux-ci n'ont rien de surprenants et encore moins d'honteux (j'ai en tête la jolie formule du Premier ministre selon laquelle il s'agit d'une « nouvelle grammaire à améliorer »), mais il serait dangereux de s'engager dans la voie de la procrastination... D'autant, que notre préoccupation est bien ciblée : en l'état actuel des textes et des pratiques, le dispositif de contractualisation issu de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, représente un frein aux

politiques partenariales. Nous rejoignons les analyses de la Cour des comptes qui a souligné le risque de découragement des actions publiques cofinancées (dès lors que celles-ci étaient traitées comme l'ensemble des charges de fonctionnement) ». Et il a naturellement reformulé les attentes de France urbaine dans la perspective de la poursuite du dialogue sur la réforme fiscale :

- Il est nécessaire de rendre possible des réponses distinctes pour des territoires différents et, à ce titre, envisager la possibilité de ressources de substitution différentes pour les EPCI ruraux et pour les EPCI urbains (par exemple CVAE pour les métropoles et les

grandes communautés et TVA pour les communautés de communes) ;

- Il convient de s'assurer qu'une large partie des électeurs locaux demeureront contribuables locaux. Le risque est réel : dans les grandes villes, près de 80 % des électeurs pourraient ne plus être contribuables ;
- Il est urgent de proposer une ressource adaptée aux communes et EPCI accueillant des logements sociaux. Les HLM bénéficiant d'exonérations de foncier bâti de très longue durée, la disparition de la taxe d'habitation risque de priver les territoires d'accueil de nouveaux logements sociaux de toutes recettes afférentes.

→ 18 SEPTEMBRE 2019

## 19<sup>e</sup> ÉDITION DE LA CONFÉRENCE DES VILLES

La 19<sup>e</sup> édition de la Conférence des Villes, organisée par France urbaine, s'est tenue le 18 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, autour de trois thématiques : le logement, le numérique, la transition énergétique et écologique ainsi que d'autres sujets d'actualité dont la suppression de la taxe d'habitation, avec pour base-line "L'engagement des villes en actes : solutions et innovations au service des citoyens". La Conférence des villes est l'occasion de faire un bilan et de rappeler d'où vient France urbaine ainsi que sa place dans le dialogue avec le gouvernement et le Parlement.

Durant cette journée, les maires et les élus des grandes villes ont réclamé plus de marges de manœuvre, de moyens et d'autonomie à l'État pour relever ces défis.



Alors que l'agenda législatif des prochains mois s'accélère (projet de loi « Engagement et proximité », projet de loi relatif à « la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire », réforme de la fiscalité locale et réforme constitutionnelle) et qu'un nouvel acte de décentralisation se dessine à l'horizon 2020 (projet de loi 3D « Décentraliser, Différencier, Déconcentrer »), France urbaine a de nouveau défendu l'« alliance des territoires » favorable aux coopérations territoriales. Six membres du gouvernement ont fait le déplacement pour défendre leur projet : Elisabeth Borne (Transition écologique et solidaire), Julien Denormandie (Ville et logement), Brune Poirson (Transition écologique et solidaire), Emmanuelle Wargon (Transition écologique et solidaire), Olivier Dussopt (Fonction publique) et Jacqueline Gourault (Cohésion des territoires et collectivités territoriales).

Ce dialogue s'est aussi construit et renforcé avec le Parlement. La dernière table-ronde de la journée était ainsi consacrée à un échange entre Jean-Marie Bockel, président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat, et Jean-René Cazeneuve, président de la Délégation aux Collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale créée en décembre 2017. L'occasion pour ce dernier de rappeler que « la collaboration entre la délégation de l'Assemblée nationale et France urbaine est d'une très grande qualité », et d'appeler à ce titre à « poursuivre la voie de la différenciation et de l'expérimentation » comme le porte France urbaine. Un point de vue abondé par Jean-Marie Bockel, rappelant que « le monde local est un partenaire dans la construction de la France de demain ». Le sénateur concluait ainsi ses propos : « l'expérimentation est effectivement une réponse particulièrement intéressante et souhaitable ».

Concluant la dernière Conférence des Villes du mandat municipal 2014-2020, Jean-Luc Moudenc a pu faire état du trajet parcouru : « Le travail accompli est positif car il est cohérent. Mais le chemin est encore long. Nous continuerons à nous mobiliser, à expliquer, à convaincre pour plus de décentralisation et de différenciation ». Prochaine étape : le projet de loi « Différenciation, décentralisation et déconcentration » dit « 3D » et la révision constitutionnelle qui renforcera les capacités d'expérimentation, et à laquelle la ministre Jacqueline Gourault a rappelé son attachement : car comme l'a conclu le président de France urbaine, « nous ne demandons pas de nouvelles compétences. Nous voulons simplement les mains libres sur les compétences que nous avons déjà, sur les procédures et sur les moyens. »



## NOS PUBLICATIONS EN 2019



### INTERCOMMUNALITÉS : GOUVERNANCE, PROXIMITÉ, EFFICACITÉ

Cette étude, co-pilotée par France urbaine et l'AdCF et réalisée par cinq élèves administrateurs territoriaux de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET), est fondée sur une enquête de terrain auprès des élus et techniciens d'une quinzaine de territoires urbains. Elle met en lumière la variété des outils mis en œuvre par ces intercommunalités pour associer leurs communes membres aux décisions bien au-delà des seules instances prévues par la loi. Elle analyse également les modes de mise en œuvre (territorialisation, mutualisation, contractualisation) qui permettent aux intercommunalités et à leurs communes de combiner au mieux efficacité et proximité dans des territoires souvent denses ou étendus.

Ce travail d'observation constitue un apport précieux à la connaissance du fait intercommunal et rappelle la conviction partagée de France urbaine et de l'AdCF que l'intercommunalité est le levier pour les élus locaux pour leur permettre de

répondre à la bonne échelle aux défis environnementaux, démographiques de mobilité et d'emploi auxquels leurs territoires et leurs habitants sont confrontés.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/intercommunalites-gouvernance-proximite-efficacite>



### VILLES, NUMÉRIQUE ET INNOVATION SOCIALE : EXPÉRIENCES FRANÇAISES

Quelle est la finalité des usages de numérique appliqués à la ville ? Dans quelle mesure le numérique permet-il de favoriser les innovations sociales ? Existe-il un modèle français de la smart city ? Alors que le concept de smart city suscite toujours de nombreuses interrogations, France urbaine a saisi l'occasion du Smart City Expo World Congress 2019 (SCEWC) de Barcelone pour dévoiler cette nouvelle publication. En recensant des innovations mises en place dans 15 villes françaises, cette publication met en perspective les différentes initiatives des grandes villes, grandes intercom-

munalités et métropoles pour concilier numérique et mieux-vivre en ville.

En pleine actualité liée aux enjeux de solidarité et d'accès aux services publics, cette publication questionne l'emploi des infrastructures et des usages numériques pour développer les cas d'usages en ville, dans la manière de nous déplacer, de consommer, d'interagir. Elle s'inscrit dans un contexte plus global d'urbanisation croissante et de densité démographique, interrogeant les enjeux de développement durable et de la qualité de l'air, de la mutation des transports et de la mobilité, la préservation des services publics et de l'accès aux soins ou encore la promotion du vivre-ensemble.

Une quinzaine de fiches, chacune dédiée à une collectivité, recense à la fois la démarche globale portée en matière de ville intelligente, et dresse un panorama des initiatives prises par les centres urbains, permettant d'apprécier les contours de la ville de demain et d'identifier le numérique comme un puissant levier d'aménagement du territoire, facilitateur du quotidien et vecteur d'innovation sociale. Développement durable, mobilité, participation citoyenne, tiers-lieux, santé, éducation, culture..., cette publication permet de mieux mesurer la façon de faire société à l'ère du numérique.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/villes-numerique-et-innovation-sociale-experiences-francaises>



### PANORAMA ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES URBAINS

Cette première édition, réalisée par France urbaine, ENEDIS et GRDF, présente le panorama énergétique 2019 des territoires urbains de la France Métropolitaine. Il s'agit ici de dresser leur portrait énergétique : consommation, production locale et renouvelable.

Cette édition comprend également un focus sur le développement des mobilités durables : véhicules électriques et mobilité gaz. En développant une approche didactique et pédagogique, ce rapport a été rédigé à destination des élus locaux, des agents des collectivités territoriales, mais aussi du grand public. Pour simplifier la lecture, des encarts donnent au fil du document des explications sur certaines notions relatives au monde de l'énergie. Le périmètre du rapport couvre les territoires urbains dont au moins une commune est membre de France urbaine ou dont la population dépasse les 150 000 habitants. 70 territoires urbains regroupant métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération sont ainsi considérés dans le cadre de cette étude.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/panorama-energetique-des-territoires-urbains>



### ÉTUDE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE à l'échelle des grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles

Cette étude réalisée pour le compte de France urbaine, par quatre étudiants du Master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po Paris, vise à dresser un état des lieux des pratiques de participation citoyenne au sein des collectivités membres de France urbaine. Ce rapport est le fruit du travail d'analyse et de collecte de données opéré par les étudiants tout au long du déroulement de l'étude.

Cette enquête a permis de rencontrer sept collectivités lors de visites de terrain au cours desquelles ont été effectués des entretiens semi-directifs avec les élus et agents des collectivités mais aussi des citoyens et acteurs associatifs. Enfin, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des membres de France urbaine, dont un tiers a répondu.

Ce rapport revêt une double vocation stratégique et opérationnelle qui s'articule autour de la synthèse de l'étude commandée par France urbaine, des fiches "territoire" visant à offrir une

contextualisation de la question participative et des fiches "démarche" permettant de prendre connaissance du fonctionnement des dispositifs participatifs, de leurs facteurs de succès et difficultés. Le rapport souligne la nécessité de clarifier les règles de la participation non-réglementaire, de penser le fonctionnement des services qui lui sont dédiés comme devant être transversal, d'adosser les démarches institutionnelles aux initiatives déjà existantes sur le territoire et enfin de développer une coopération interterritoriale en matière de participation citoyenne, notamment au sein des intercommunalités.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/etude-sur-la-participation-citoyenne-lechelle-des-grandes-villes-grandes>



### CONTRIBUTION POUR UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SANTÉ

Cette contribution rappelle les principes communs au pôle Joubert pour la mise en œuvre de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) et dans la perspective des ordonnances et textes d'application de nature réglementaire.

Elle s'inscrit également dans une séquence plus large concernant les territoires : celle attendue d'une nouvelle relation à l'Etat.

La publication s'articule autour de trois dispositions spécifiques introduites et/ou complétées par la loi OTSS de juillet :

- Le projet territorial de santé (PTS) : les territoires sont en responsabilité pour construire un projet global au service de leurs habitants et doivent partant être pleinement associés à l'élaboration des PTS ;
- Les hôpitaux de proximité : la notion de bassin de vie, et donc d'Alliance des territoires, doit être au cœur des réflexions pour la future génération de labellisation et reposer sur une articulation étroite avec les besoins des territoires ;
- Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) : sur ce dossier qui avait suscité de nombreuses critiques des associations d'élus lors de leur création par la loi portée par l'ancienne ministre de la santé, Marisol Touraine en janvier 2016, le dialogue doit être renforcé entre les élus et les professionnels, notamment pour l'élaboration de la stratégie du GHT et du projet médical partagé (PMP).

Elle rappelle par ailleurs des principes simples mais indispensables, en particulier dans le cadre d'un acte II de la décentralisation. La démarche proposée par France urbaine et l'AdCF, en partenariat avec l'ANPP et la FNAU est ouverte : cette contribution se veut ainsi une mise initiale au débat et pourra s'élargir à d'autres signataires.

> [Retrouvez cette publication sur](http://franceurbaine.org/publications/contribution-pour-une-strategie-territoriale-de-sante)  
<http://franceurbaine.org/publications/contribution-pour-une-strategie-territoriale-de-sante>



### **QUEL RÔLE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE" ?**

Réalisé par l'AVUF, l'AdCF, France urbaine, la FNAU et Villes de France, ce rapport a pour objectif de mesurer l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires « Action cœur de ville » et de donner à voir comment l'enseignement supérieur et la recherche peuvent être un puissant levier pour redonner de la vitalité à nos villes et à nos territoires.

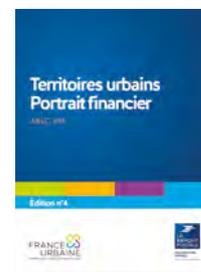
> [Retrouvez cette publication sur](http://franceurbaine.org/publications/quel-role-pour-lenseignement-superieur-dans-le-programme-action-coeur-de-ville)  
<http://franceurbaine.org/publications/quel-role-pour-lenseignement-superieur-dans-le-programme-action-coeur-de-ville>



### **SYNTHÈSE DE LA 3<sup>e</sup> ÉDITION DES RENCONTRES FINANCES PUBLIQUES**

Cette 3<sup>e</sup> édition a permis de réunir députés, sénateurs, élus et experts en finances locales autour de trois tables rondes permettant de confronter les différents points de vue des intervenants, retranscrits dans cette synthèse.

> [Retrouvez cette publication sur](http://franceurbaine.org/publications/3e-edition-des-rencontres-finances-publiques-la-synthese)  
<http://franceurbaine.org/publications/3e-edition-des-rencontres-finances-publiques-la-synthese>



### **TERRITOIRES URBAINS - PORTRAIT FINANCIER - juillet 2019**

Réalisé par La Banque Postale et France urbaine, Territoires urbains – Portrait financier propose un panorama budgétaire et financier des interventions com-

munales et intercommunales au sein des 80 territoires urbains métropolitains.

Pour atteindre cet objectif, les comptes 2018 ont été examinés avec un parti pris méthodologique de double consolidation, lequel est réitéré d'année en année :

- les comptes des 80 budgets intercommunaux sont consolidés avec les comptes des 2 849 communes qui en sont membres ;
- les comptes des 2 929 budgets principaux sont consolidés avec les comptes des 2 818 budgets annexes qui y sont rattachés.

Cette 4<sup>e</sup> édition bénéficie d'une (quasi) stabilité du périmètre des collectivités constitutives des territoires urbains, la mesure des évolutions entre l'exercice budgétaire 2017 et l'exercice budgétaire 2018 s'en trouve facilitée d'autant.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/territoires-urbains-portrait-financier-juillet-2019>



### POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU SPORT

France urbaine a rédigé une contribution qui pose les jalons de l'acte II de la nouvelle gouvernance territoriale du sport. En proposant une architecture décentralisée du sport, matérialisée par des « Conférences régionales du sport » modulables et agiles selon les territoires, la contribution s'ancre dans l'actualité politique du moment, en vue d'une nouvelle étape de la décentralisation et d'une réorganisation des services déconcentrés de l'Etat.

En ce sens, les élus de France urbaine plaident pour une clarification des compétences et une mobilisation de l'ensemble des acteurs, afin de faire du sport un marqueur de l'action publique locale et un vecteur du dialogue entre les territoires.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/pour-une-nouvelle-organisation-territoriale-du-sport>



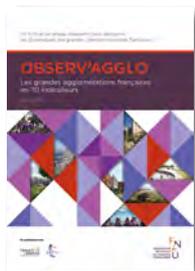
### CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE AU GRAND DÉBAT NATIONAL

France urbaine a affirmé sa position de facilitatrice à l'occasion du Grand Débat National mais a souhaité également être contributrice.

Ce document propose d'y répondre en reprenant et actualisant les propositions formulées dès mars 2016 dans le Manifeste d'Arras. Une première partie rappelle sa vision de la place des grandes villes et agglomérations auprès des citoyens dans une France décentralisée. La deuxième partie présente des fiches thématiques, avec le rappel des acquis et des propositions concrètes à court terme, devant faire l'objet de réponses immédiates, et d'autres à long terme, s'inscrivant dans un projet plus ambitieux de décentralisation. Les fiches sont basées sur les contributions des commissions, groupes de travail et groupes projet de France urbaine.

Cette contribution a été présentée pour la première fois aux Journées Nationales de France urbaine le 29 mars 2019 à Toulouse puis a été remise au président de la République le 9 avril 2019 à l'Élysée.

> Retrouvez cette publication sur <https://franceurbaine.org/actualites/contribution-au-grand-debat-national>



**OBSERV'AGGLO**  
*Les grandes agglomérations  
françaises en 70 indicateurs*

Observ'agglo est une publication d'observation sur les 59 plus grandes intercommunalités françaises. Deuxième numéro de la série, Observ'agglo 2019 analyse et cartographie près de 70 indicateurs statistiques, organisés autour de 7 thèmes du quotidien : démographie, santé, habitat, niveau de vie, cadre de vie, formation et emploi. Ces indicateurs dessinent à la fois un portrait de la géographie des grandes villes en France et brossent les spécificités de chacune, certaines de leurs facettes ainsi que certaines de leurs fragilités. Observ'agglo est un travail collaboratif réalisé grâce au concours de plusieurs dizaines d'experts de l'observation issus des agences d'urbanisme et des grandes agglomérations. Il s'agit d'un travail réalisé par les territoires pour les territoires, qui vise à éclairer l'action publique, tant locale que nationale. Enfin, la publication, tout comme les données statistiques et les cartes d'Observ'agglo sont accessibles en open data. Il s'agit de faciliter leur appropriation par les acteurs et accompagner ainsi la décision.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/observagglo-les-grandes-agglomerations-francaises-en-70-indicateurs>



**VILLES, AGRICULTURE ET ALIMENTATION : EXPÉRIENCES FRANÇAISES**

Devant l'enjeu croissant que revêtent l'agriculture urbaine et les politiques alimentaires, les initiatives des collectivités se multiplient. En tant qu'association d'élus des grandes villes, métropoles et grandes intercommunalités, France urbaine a conduit, tout au long de l'année 2017, une réflexion sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation.

Réalisée en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Vivapolis et la Caisse des dépôts, cette réflexion a abouti à la réalisation d'une publication intitulée : « Villes, agriculture et alimentation : expériences françaises ». Trente collectivités, parmi lesquelles l'ensemble des vingt-deux métropoles, ont pris part à ce travail de recensement des stratégies alimentaires territoriales et des projets les plus innovants dans le domaine de l'agriculture urbaine et péri-urbaine.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/villes-agriculture-et-alimentation-experiences-francaises>

> Retrouvez aussi la déclaration de France urbaine « Pour une Transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire », signée par 75 membres, qui a permis d'acter de nombreux engagements, tant au niveau local qu'à l'international, pour favoriser l'émergence de systèmes alimentaires plus territorialisés. <http://franceurbaine.org/publications/pour-une-transition-en-faveur-d-une-alimentation-durable-responsable-et-solidaire>



**LES COOPÉRATIONS INTERTERRITORIALES - Zoom sur les coopérations entre les métropoles et les territoires environnants**

France urbaine, l'AdCF, et le CGET ont engagé, en 2018, une série de travaux sur les coopérations entre les métropoles et les territoires environnants. Le numéro de la collection En détail synthèse (Mars 2019) présente les premiers résultats de l'étude sur les coopérations entre métropoles et territoires environnants, réalisée dans ce cadre.

> Retrouvez cette publication sur <http://franceurbaine.org/publications/les-cooperations-interterritoriales-zoom-sur-les-cooperations-entre-les-metropoles-et>



---

LA VIE  
DU RÉSEAU  
FRANCE  
URBAINE

---



# LA GOUVERNANCE DE FRANCE URBAINE

**14**

membres constituent  
le Bureau

**38**

membres constituent  
le Conseil  
d'administration

**6**

membres de droit

**32**

administrateurs

## LES MEMBRES DU BUREAU



LE PRÉSIDENT

**Jean-Luc Moudenc**

Maire de Toulouse et président  
de Toulouse Métropole



LE PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

**Gérard Collomb**

Maire de Lyon



LE 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Jean-Louis Fousseret**

Maire de Besançon et président  
de Grand Besançon Métropole



LE 2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Christian Estrosi**

Maire de Nice et président de la  
Métropole Nice Côte-d'Azur



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**André Rossinot**

Président de la Métropole du  
Grand Nancy



LE TRÉSORIER

**François Cuillandre**

Maire de Brest et président de  
Brest Métropole

LES 8 VICE-PRÉSIDENTS



**Nathalie Appéré**  
Maire de Rennes



**Pierre-Christophe Baguet**  
Maire de Boulogne-Billancourt  
et président de l'EPT Grand Paris  
Seine Ouest



**Olivier Bianchi**  
Maire de Clermont et président  
de Clermont Auvergne Métropole



**Anne Hidalgo**  
Maire de Paris



**Pascal Lachambre**  
Président de la Communauté  
urbaine d'Arras



**Michèle Lutz**  
Maire de Mulhouse



**Johanna Rolland**  
Maire de Nantes et présidente de  
Nantes Métropole



**Catherine Vautrin**  
Présidente de la Communauté  
urbaine du Grand Reims

## LES COMMISSIONS PERMANENTES

### → CULTURE

**Co-présidents** : **Olivier Bianchi**, maire de Clermont-Ferrand, président de Clermont Auvergne Métropole et **David Lisnard**, maire de Cannes.

### → DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Co-présidents** : **Dominique Gros**, maire de Metz et **Pascal Lachambre**, Président de la Communauté urbaine du Grand Arras.

### → DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Président par intérim** : **Christian Tordo**, adjoint au maire de Nice.

### → ÉDUCATION

**Co-présidents** : **Emmanuelle Cuny**, adjointe au maire de Bordeaux et **Yvon Robert**, maire de Rouen, président de la Métropole Rouen Normandie.

### → ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (avec l'AVUF)

**Co-présidents** : **Catherine Vautrin**, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et **Alain Claeys**, maire de Poitiers, président de la Communauté urbaine du Grand Poitiers.

### → FINANCES ET FISCALITÉ

**Co-présidents** : **Olivier Carré**, maire d'Orléans, président d'Orléans Métropole et **François Rebsamen**, maire de Dijon, président de Dijon Métropole.

**Vice-président** : **Denis Badré**, vice-président de la Communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest.

### → NUMÉRIQUE & INNOVATION

(en lien avec l'AdCF et les Interconnectés)

**Co-présidents** : **Karine Dognin-Sauze**, vice-présidente de la Métropole du Grand Lyon, **Bertrand Serp**, vice-président de Toulouse Métropole et **Francky Trichet**, adjoint au maire de Nantes.

### → POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE (avec l'AMF, Ville et Banlieue et Villes de France)

**Président** : **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole

**Vice-présidents** : **Yvon Robert**, maire de Rouen, président de Métropole Rouen Normandie et **Catherine Arenou**, maire de Chanteloup-les-Vignes.

**Rapporteur** : **Franck Montaugé**, maire de Auch.

### → SANTÉ (avec l'AMF)

**Co-présidents** : **André Rossinot**, président de la Métropole du Grand Nancy (France urbaine), **Philippe Saurel**, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole (France urbaine), **Isabelle Maicion**, maire de la Ville-aux-Clercs (AMF) et **Jean-Pierre Bouquet**, maire de Vitry-le-François (AMF).

### → SÉCURITÉ

**Co-présidents** : **Gaël Perdriau**, maire de Saint-Etienne, président de Saint-Etienne Métropole et **Roland Ries**, maire de Strasbourg.

**Vice-présidente** : **Nathalie Koenders**, adjointe au maire de Dijon.

### → SPORT

**Co-présidents** : **Joël Bruneau**, maire de Caen, président de la Communauté urbaine de Caen la Mer et **Roselyne Bienvendu**, adjointe au maire d'Angers, vice-présidente de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

### → TOURISME

**Co-présidents** : **Christophe Bouchet**, maire de Tours et **Cécile Helle**, maire d'Avignon.

➔ **URBANISME, LOGEMENT, MOBILITÉS**

(avec l'AdCF et la FNAU)

**Co-présidents** : **Patrice Vergriete**, président de la Communauté urbaine de Dunkerque (France urbaine) et **Corinne Casanova**, vice-présidente de la Communauté d'agglomération Grand Lac (AdCF).

## LES GROUPES DE TRAVAIL

- ➔ Culture
- ➔ Développement économique
- ➔ Directeurs Généraux
- ➔ Eau et Assainissement
- ➔ Education
- ➔ Finances
- ➔ Habitat (avec l'AdCF)
- ➔ Organisation institutionnelle
- ➔ Partenariats et Territoires
- ➔ Politique de la Ville (avec l'AdCF)
- ➔ Ressources humaines
- ➔ Urbanisme et aménagement urbain

## LES GROUPES PROJET

- ➔ **Compte financier unique**  
(Agence comptable/Agence fiscale)
- ➔ **Concession d'énergie**
- ➔ **Économie circulaire**
- ➔ **Fonction publique territoriale - Ressources humaines**
- ➔ **GEMAPI**
- ➔ **Innovation publique**
- ➔ **Migrants**
- ➔ **Mobilités**
- ➔ **Participation citoyenne**
- ➔ **Santé**
- ➔ **Stratégies alimentaires territoriales**

## LES RÉSEAUX EN COPILOTAGE

- ➔ Réseau "Commerce"
- ➔ Réseau des pôles métropolitains
- ➔ Réseau des territoires innovants  
(Les Interconnectés)
- ➔ Réseau "Enseignement supérieur et territoires"
- ➔ Réseau des acteurs de l'habitat



# LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LA PRESSE



La communication est au cœur du fonctionnement de France urbaine et répond à trois axes principaux : l'expertise, la transparence et la proximité. L'expertise est caractérisée par l'information et la valorisation des contenus de qualité et l'expertise des élus, collectivités membres, directeurs et conseillers sur nos domaines d'action. La transparence passe par l'information sur le rôle de France urbaine, son fonctionnement et ses domaines d'actions. Enfin, la proximité répond à la nécessité de créer du lien, sur la base d'un réseau d'élus et de collectivités adhérentes. Cela est mis en œuvre aussi bien par les directeurs et conseillers dans l'animation de leurs commissions et groupes de travail que par la communication, dans l'échange au quotidien, la remontée d'information et à la consultation régulière sur les outils existants et futurs.

Déclinés par de nombreux outils, ces trois axes sont au service de la légitimité, de la visibilité de France urbaine mais aussi de l'accroissement du sentiment d'appartenance et de la mise en réseau avec nos adhérents et nos partenaires de travail.

## DES OUTILS AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS

### POUR S'INFORMER

#### ➔ LE SITE INTERNET

Le site internet de France urbaine est l'outil indispensable pour tout savoir sur l'association mais aussi pour suivre l'actualité, les événements, les publications et les prises de position de France urbaine.



Quelques chiffres clés (2019) :

- 91 196 visites,
- 65 172 visiteurs uniques sur le site internet
- 217 434 pages vues,
- 159 521 pages vues uniques sur le site internet
- 438 articles publiés sur le site

### ➔ LA NEWSLETTER

Chaque semaine, une lettre d'information hebdomadaire appelée « France urbaine HEBDO » est accessible à tous pour se tenir au courant de la vie quotidienne de l'association et avoir des retours sur tous les rendez-vous et réunions de France urbaine: rendez-vous ministériels ou parlementaires, auditions de ses membres, commissions.



Le chiffre clé (2019) :

- **40** Newsletters « France urbaine HEBDO » publiées (+ 18 points du taux de lectorat par rapport à 2018)

### ➔ LE MAGAZINE

Magazine trimestriel gratuit, « France urbaine Magazine », permet de faire le point sur les différents dossiers et thématiques qui mobilisent France urbaine.

Le chiffre clé (2019) :

- **3** France urbaine Magazine publiés



### ➔ LES RÉSEAUX SOCIAUX

Vous pouvez suivre toute l'actualité de France urbaine sur les réseaux sociaux, en suivant notre compte twitter, notre page Facebook, notre page LinkedIn et notre chaîne YouTube.



#### Twitter

Le compte Twitter de France urbaine (11 300 abonnés), @France\_urbaine, délivre une information rapide et réactive pour toute personne intéressée par l'actualité des métropoles, communautés urbaines, d'agglomération et des grandes villes. Il permet de suivre l'ensemble des positions de France urbaine au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.

Les chiffres clés (2019) :

- **2 892** Mentions sur les réseaux sociaux (+ 1 613 par rapport à 2018)
- **11 300** abonnés sur Twitter (+ 4 000 abonnés par rapport à 2018)



#### Facebook et LinkedIn

La page Facebook de France urbaine (1 700 abonnés), @France.urbaine, relaie au quotidien l'actualité de France urbaine et de ses adhérents. L'association, par sa présence sur LinkedIn (1 600 abonnés), réseau social professionnel, met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses adhérents.

Les chiffres clés (2019) :

- **1 700** abonnés sur Facebook (+ 1 200 abonnés par rapport à 2018)
- **1 600** abonnés sur LinkedIn (+ 900 abonnés par rapport à 2018)



### YouTube

La chaîne YouTube de France urbaine (197 abonnés) permet de voir et revoir tous les événements et toutes les vidéos réalisées par l'association.

Les chiffres clés (2019) :

- **197** abonnés sur YouTube (+ 130 abonnés par rapport à 2018)
- **21** vidéos réalisées (+ 17 vidéos par rapport à 2018)



### ► DES PUBLICATIONS

France urbaine produit régulièrement des études thématiques sur les champs d'action sur lesquels est engagée l'association. Elle réalise également chaque année un rapport d'activités et un annuaire. Ce dernier présente l'association, son mode de fonctionnement et fournit toutes les informations pratiques sur ses adhérents (contacts, adresses, organigrammes, élus...).

Les chiffres clés (2019) :

- **13** études réalisées (+ 5 par rapport à 2018)
- **1** plaquette d'information
- **1** annuaire publié

## POUR RESTER CONNECTER

### ► AVEC LA BASE DOCUMENTAIRE

Réservée aux adhérents de France urbaine, cette base documentaire a été spécialement conçue pour répondre aux besoins d'information de ses adhérents concernant l'ensemble des travaux menés par l'association.

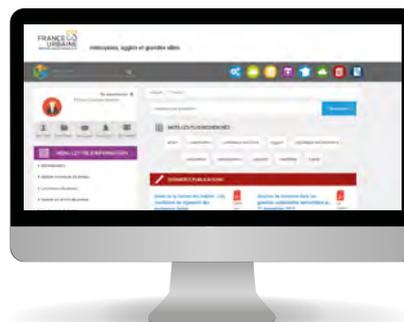
Mise à jour en permanence, elle se veut interactive, facile d'utilisation, accessible, claire et efficace. Elle permet de visualiser :

- les comptes rendus des commissions d'élus et groupes de travail
- des dossiers thématiques
- des études et rapports
- des articles de presse...

Pour naviguer en toute simplicité, il suffit de saisir directement dans le moteur de recherche un ou plusieurs mots clés. Une liste de résultats est proposée soit par thématique, soit par date de création.

Le chiffre clé (2019) :

- **250** documents mis à disposition sur la base documentaire (+ 200 par rapport à 2018)



### ➔ AVEC LA REVUE DE PRESSE

Tous les jours, un florilège des articles parus dans la presse nationale, régionale et spécialisée, sur les adhérents de France urbaine, leurs initiatives et parfois des coups de cœur un peu décalés... La diffusion s'effectue par voie électronique, pour une lecture sur ordinateur, tablette tactile, smartphone.



Le chiffre clé (2019) :

- **174** revues de presse envoyées (+ 3 par rapport à 2018)

### ➔ AVEC LE RÉSEAU SOCIAL PROFESSIONNEL (RSP)

Pour le ou les groupes de travail dont ils font partie, le RSP est accessible aux membres des groupes de travail qui peuvent :

- suivre toutes les actualités qui les intéressent,
- entrer en contact avec les autres membres collectivement ou individuellement
- partager et avoir accès à des documents facilement, planifier une réunion et inviter des participants,
- réduire les échanges par mail, participer dans des communautés.



Le chiffre clé (2019) :

- **19** groupes de discussion thématiques

### ➔ LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Les relations presse sont coordonnées par l'équipe chargée de la communication, avec le soutien de l'agence O2P. Pour répondre aux médias, elle bénéficie du concours et de l'expertise des directeurs et conseillers de France urbaine sur des questions aussi diverses que les positions politiques de l'association sur les projets de loi en cours, des avis sur des sujets qui font l'actualité ou encore les rapports et études publiés par France urbaine. Cela passe également par de la visibilité aux actions des élus et des techniciens, issues des instances ou des commissions, groupes de travail et groupes projet, à travers la réalisation des communiqués de presse et l'organisation de conférences et de déjeuners de presse.

Quelques chiffres clés (2019) :

- **2 218** articles de presse citant France urbaine en 2019 (+ 139 par rapport à 2018)
- **72** communiqués de presse signés
- **53** communiqués de presse envoyés
- **4** déjeuners presse organisés
- **6** événements organisés avec points presse ou conférences de presse
- **2** tribunes publiées
- **110** journalistes présents lors de nos événements





# UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS

- ➔ **Olivier LANDEL**, Délégué général
- ➔ **Philippe ANGOTTI**, Délégué adjoint, en charge de la transition écologique et énergétique
- ➔ **Delphine BOURDIN**, Conseillère en charge du Développement durable, de l'ESS et de l'Europe
- ➔ **Léah CHAMBORD**, Conseillère en charge des Finances et de la Fiscalité locale
- ➔ **Valérie CHARBIT**, Assistante auprès de la direction
- ➔ **Etienne CHAUFOUR**, Directeur Ile-de-France, en charge de l'Education, des Mobilités et des Solidarités
- ➔ **Franck CLAEYS**, Directeur Economie et Finances locales
- ➔ **Béatrice CLAYSSSEN**, Chargée de mission « Information et documentation » en charge de la Participation citoyenne
- ➔ **David CONSTANS-MARTIGNY**, Conseiller en charge de la Culture, du Développement économique, de l'Education, de l'ESR et du Tourisme
- ➔ **Benoît CORMIER**, Responsable de la communication
- ➔ **Jean DEYSSON**, Conseiller en charge de la Cohésion des territoires, de la réforme territoriale, de la Santé, des Solidarités et de l'Europe
- ➔ **Laurence FAURE**, Assistante auprès de la direction
- ➔ **Eloïse FOUCAULT**, Responsable des relations institutionnelles
- ➔ **Nathalie FRAGNER**, Secrétaire générale
- ➔ **Ludovic GROUSSET**, Directeur en charge de la Cohésion des territoires, de la réforme territoriale, du Développement économique, de l'ESR et de la Fonction publique territoriale
- ➔ **Emmanuel HEYRAUD**, Directeur cohésion sociale et développement urbain
- ➔ **Kader MAKHLOUF**, Conseiller en charge de l'Europe, de l'International, de la Sécurité et des Stratégies alimentaires territoriales
- ➔ **Sébastien TISON**, Conseiller en charge de la Culture, du Numérique, de la Participation citoyenne et du Sport





## NOS PARTENAIRES EN 2019



Financer l'investissement  
de nos collectivités

► **L'AGENCE FRANCE LOCALE** est la seule banque française 100% pilotée et détenue par les collectivités locales françaises qui leur soit 100% dédiée.

Créée en 2013 à l'initiative d'associations d'élus et de collectivités pionnières sur le modèle des agences de financement nordiques, elle a été agréée en 2015 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le superviseur bancaire français.

Sa mission : faciliter l'accès des collectivités au financement en s'appuyant sur leur qualité de crédit pour lever des fonds auprès des investisseurs à des conditions attractives. L'AFL redistribue ces fonds sous forme de prêts bancaires classiques à ses actionnaires : communes de toutes tailles, EPCI à fiscalité propre, établissements publics territoriaux, régions et départements, de métropole et d'outre-mer.

Elle compte aujourd'hui parmi ses membres près de 330 collectivités dont 12 métropoles et une soixantaine d'intercommunalités.

> Plus d'informations sur [www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)

105



► Créée en 2018, **LA BANQUE DES TERRITOIRES** est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires.

Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.



► Acteur majeur de la vie économique régionale

Forte de la puissance financière du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, **LA CAISSE D'ÉPARGNE** regroupe 17 banques régionales, solidement implantées au cœur de leurs territoires. Elles accompagnent les décideurs qui impulsent l'économie régionale : entreprises, entités de l'Économie sociale, Institutionnels, organismes du Logement Social et de l'Économie Mixte, Secteur Public et Immobilier Professionnel.

#### Un partenaire au quotidien du Secteur Public

La Caisse d'Épargne accompagne tous les acteurs publics locaux avec la même implication : petites, moyennes ou grandes collectivités et structures intercommunales ; établissements publics de santé. Plus de 4 000 collectivités territoriales sont sociétaires de la Caisse d'Épargne au travers des Sociétés Locales d'Épargne (SLE).

Une expertise à votre service

L'offre de la Caisse d'Épargne est conçue pour accompagner chacune des missions des acteurs publics locaux. Les chargés d'affaires dédiés au Secteur Public proposent des solutions de financement adaptées à ces missions : crédits moyen & long terme, ingénierie financière, financement de trésorerie, gestion du patrimoine immobilier, cartes bancaires, ebanking pour l'encaissement de prestations, titres de services...

> Pour en savoir plus : <https://www.caisse-epargne.fr/secteur-public/accueil.aspx>



► **LE GROUPE CASINO** est un partenaire historique des élus des grandes villes grâce à la multiplicité des solutions qu'il peut leur apporter.

À l'heure où les questions de revitalisation des centres villes et du rôle du commerce de périphérie se posent avec acuité, le Groupe Casino, partenaire du « Plan Action Cœur de Ville », contribue activement à la dynamisation des centres-villes et des quartiers tout en recherchant l'équilibre entre le commerce intra-muros, la périphérie et les centres commerciaux.

Il défend une vision du commerce fondée sur deux points forts : la proximité qu'il entretient avec ses clients grâce à ses 75 500 collaborateurs en France et ses près de 9 000 magasins multi-formats et multi-enseignes, et sa capacité à s'adapter à des réalités locales extrêmement variées, et parfois saisonnières, en milieu urbain ou rural, en périphérie des villes, à la montagne...

Il amène des réponses pertinentes aux multiples attentes des consommateurs tout en accélérant sa transition vers un positionnement axé sur les formats porteurs que sont l'e-commerce, le premium et la proximité.

Porté par ses multiples initiatives au service d'un commerce responsable et l'innovation, le groupe Casino s'attache à mettre en œuvre les synergies entre les différents formats de commerce et les actions décidées par les élus.

Partenaire de France urbaine, le groupe Casino se veut actif, entreprenant et innovant pour relever avec ces derniers les nombreux défis qui se présentent.



► **CLEAR CHANNEL** est un acteur de la ville et un média du réel ancré dans la rue qui permet aux marques et aux concédants de communiquer de façon inclusive, démocratique et responsable auprès de plus de 33 millions de citoyens-consommateurs de façon disruptive et innovante.

Grâce à notre maillage territorial pour communiquer instantanément en print ou digital dans un centre commercial, un métro, un quartier, une ville, une région ou la France entière, nous innovons dans les modes d'interaction et d'engagement du citoyen-consommateur. Nous sommes un acteur à part entière de la « Smart society », animé de valeurs fortes de proximité, créativité et équité, qui révolutionne la communication extérieure grâce à des contenus éditorialisés avec Brut. ainsi que de nouveaux services citoyens.



► Pour répondre à l'urgence climatique, **LE GROUPE ENGIE** s'est profondément transformé pour devenir le leader de la transition énergétique zéro carbone « clés en main ». Nous nous appuyons sur nos métiers clés - énergies renouvelables, gaz, services - pour proposer des solutions compétitives et sur-mesure aux entreprises et collectivités territoriales.

ENGIE mise sur des démarches innovantes en matière de mobilité durable (électrique, hydrogène, GNV/BioGNV), d'énergie décentralisée, de production et d'autoconsommation d'énergie solaire, de bâtiments et objets connectés.

Nous nous engageons pour : améliorer la gestion des territoires et des villes, avec la Plateforme Livin', qui intègre des produits tels que la gestion intelligente des parkings et du trafic, la gestion du parc de surveillance des caméras de vidéo protection, la gestion de l'éclairage public - les Contrats de Performance Energétique qui comprennent des engagements communs sur les résultats, grâce aux objets connectés, comme les capteurs de présence, de température, etc.



► Pionnier dans le développement des transports publics, **KEOLIS** est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité partagée un levier d'attractivité et de vitalité pour leur territoire. Numéro 1 de l'exploitation de métro automatique et de tramway dans le monde, Keolis s'appuie sur une politique d'innovation soutenue et ouverte avec l'ensemble de ses partenaires et filiales - Kisio, EFFIA, Keolis Santé, Cykleo - pour renforcer son cœur de métier et développer de nouvelles offres de mobilité partagée innovantes et « sur-mesure » : trains, bus et cars, trolley bus, VTC collectifs, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, auto partage, navette autonome 100 % électrique...

En France, Keolis est le n°2 du stationnement grâce à sa filiale EFFIA et le n°1 du transport sanitaire depuis la création de Keolis Santé en juillet 2017. Détenu à 70 % par SNCF et à 30 % par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), le

Groupe compte 65 000 collaborateurs répartis dans 16 pays et a réalisé, en 2018, un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros. En 2018, 3,3 milliards de voyageurs ont utilisé un service de mobilité partagée proposé par Keolis.

Keolis est historiquement présent en France et s'est développé en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Chine, au Danemark, au Qatar, aux Etats-Unis, en Inde, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Sénégal et en Suède.



► Pour se transformer, **LE GROUPE LA POSTE** a choisi de conserver son modèle multimétier : courrier, banque, colis, réseau des points de contacts, outils numériques.... Tous guidés par le même objectif : devenir la plus grande entreprise de services de proximité humaine pour tous, partout, tous les jours.

Pour cela, La Poste met son maillage et son ancrage territorial sans équivalent à la disposition des territoires : 75 000 facteurs desservent, 6 jours sur 7, 100 % des communes françaises et les postiers rencontrent 3,7 millions de Français chaque jour. Pour répondre aux besoins des populations et des territoires, son réseau de 17 200 points de contact prend des formes de plus en plus variées et mutualisées. Elle propose également de nouveaux services : vie quotidienne, transition écologique (notamment la logistique urbaine pour répondre à l'enjeu d'une ville plus durable), silver économie, santé... La Poste change, se développe, investit les postiers de nouvelles fonctions et innove. Elle fait tout cela dans un seul but : simplifier la vie des citoyens.



► **LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE** (MNT) est la première mutuelle des agents des services publics locaux en santé et en prévoyance. Elle propose des solutions labellisées en santé et maintien de salaire, le programme « Santé et mieux-être au travail » (prévention, suivi et retour au travail) et produit des études sur l'environnement social des agents via l'Observatoire social territorial (OST) qu'elle a fondé. Depuis septembre 2017, la MNT est membre du Groupe VYV, le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

> Pour en savoir plus : <https://collectivites.mnt.fr>



► Leader de l'assurance territoriale, **SMACL ASSURANCES** a développé une expertise sans équivalent, héritée de 40 années passée au service des territoires. Créée par et pour les élus locaux, inspirée par les valeurs du mutualisme, SMACL Assurances est un assureur solidaire et engagé. Au fil des années, la mutuelle a développé une relation authentique avec ses sociétaires, faite de confiance, de responsabilité et d'écoute.

Parce qu'ils sont tous différents, accompagner les territoires est un défi quotidien qui appelle une expertise pointue et nécessite une parfaite connaissance de leur réalité économique et sociale. SMACL Assurances a donc développé des produits et des offres sur mesure pour répondre aux problématiques les plus complexes. Son adaptabilité et son engagement pour la défense de l'intérêt général en font un partenaire incontournable pour tous les territoires.

Début 2019 SMACL Assurances a rejoint VYV, le groupe mutualiste et solidaire.



➔ **SNCF IMMOBILIER** gère l'ensemble du Patrimoine des actifs fonciers et immobiliers du Groupe Public Ferroviaire (hors Gares)

Quelques chiffres clés :

- 3 filiales : ICF Habitat, SNEF et S2FIT
- Près de 2 300 collaborateurs, dont 1 600 chez ICF Habitat
- Un CA annuel de 100 M€
- 2<sup>e</sup> patrimoine de France (après celui de l'Etat) avec 20 000 ha dont 3 000 ha urbanisables, 25 000 bâtiments répartis sur le territoire national, 8,5 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments
- 5<sup>e</sup> Opérateur du logement en France avec un parc de 100 000 logements dont 90 % sociaux et occupés par 35 % de cheminots pour le logement social et 70 % pour le logement libre.

SNCF Immobilier contribue à la raison d'être du Groupe SNCF : « Apporter à chacun la liberté de se déplacer facilement en préservant la planète » en créant de la valeur économique, industrielle, sociale et sociétale.

La branche porte ainsi 4 enjeux majeurs :

- Maitriser les risques immobiliers (incendie, amiante, mise en conformité des réseaux humides, etc.) et assurer le maintien en conditions opérationnelles
- Réduire les dépenses immobilières des entités du Groupe dans le contexte d'ouverture à la concurrence
- Valoriser les actifs fonciers devenus inutiles au Groupe par une politique de cessions, et la rationalisation de nos installations en imaginant de nouveaux usages aux terrains et bâtiments libérés
- Développer l'offre de logements en France en accompagnant les politiques publiques en faveur de la création de logements (Dispositif Duflot/Plan Action Cœur de Ville)



► La croissance démographique, l'urbanisation accélérée, l'industrialisation, l'économie circulaire et la satisfaction des besoins alimentaires, requièrent des services fondamentaux autour de l'eau et de la valorisation des déchets. Nos savoir-faire sont véritablement au cœur des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et tout particulièrement du défi majeur qu'est le défi climatique.

Ces perspectives nous obligent à remettre collectivement en cause nos modèles traditionnels. Pour **SUEZ**, il est indispensable d'aider nos clients à réinventer leurs modes de gestion, de production et de consommation des ressources pour mieux répondre aux enjeux des villes et des territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer

Et c'est afin de vous accompagner toujours mieux, que nous innovons constamment sur le plan technologique, contractuel et sociétal.

Si notre entreprise est aujourd'hui présente dans de nombreux pays, la France reste la vitrine de notre expertise où 33 000 collaborateurs mettent en œuvre une gestion totalement renouvelée des ressources et accompagnent leurs clients vers l'économie circulaire.

110



► En tant qu'opérateur et intégrateur global de mobilités, **TRANSDEV**, The mobility company, permet à tous de se déplacer librement. Transdev transporte 11 millions de passagers au quotidien grâce à ses différents modes de transport efficaces et respectueux de l'environnement, qui connectent les individus et les communautés.

Transdev conseille et accompagne, dans une collaboration durable, les collectivités territoriales et les entreprises dans la recherche de solutions de mobilité plus sûres et innovantes : ce sont 82 000 femmes et hommes au service de ses clients et passagers. Transdev est codétenu par la Caisse des Dépôts à 66 % et par le Groupe RETHMANN à 34 %. En 2018, présent dans 20 pays, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros.



► **LE GROUPE VEOLIA** est la référence mondiale de la gestion optimisée des ressources. Présent sur les cinq continents avec plus de 171 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries.

Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler. En 2018, le groupe Veolia a servi 95 millions d'habitants en eau potable et 63 millions en assainissement, produit près de 56 millions de mégawattheures et valorisé 49 millions de tonnes de déchets.





---

22-28 rue Joubert, 75009 Paris  
Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56  
[www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)

---